

CHALMOUX

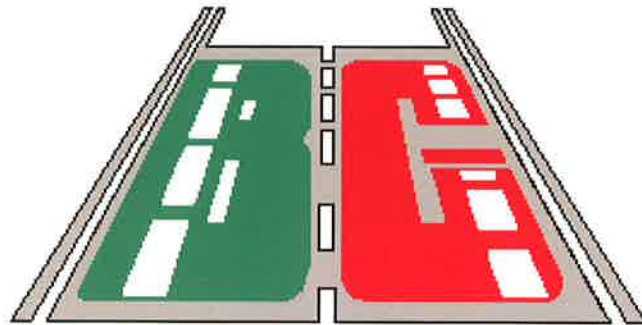
Décembre 2014



BULLETIN MUNICIPAL



- ▣ **Extraction
Concassé**
- ▣ **Travaux Publics**
- ▣ **Sable - Gravier
Matériaux Routiers**



Georges BOUHET S.a.

Bureau :

Z.A. Les Fontaines - **71130 GUEUGNON**
Tél. 03 85 84 46 00 - Fax 03 85 84 46 43

Sablières :

"Les Pistolettes" - **71160 SAINT-AGNAN**

"Les Gravets" - **71600 HOPITAL-LE-MERCIER**
Tél. 03 85 53 88 91

"Les Bruyères Fougeants" - **71140 CHALMOUX**
Tél. 03 85 89 05 65

LE MOT DU MAIRE

Au moment de la parution de ce bulletin, l'année 2014 sera terminée, 2015 commence avec tous ses doutes, toutes ses inquiétudes sur l'avenir.

2014 aura vu une très large majorité des électeurs de CHALMOUX renouveler la confiance à l'équipe que je dirige, la liste ayant été, dans son intégralité, élue.

J'adresse un grand merci à tous ceux qui nous ont fait et nous font confiance.

Avec une équipe soudée, il est plus facile d'affronter un avenir qui nous apparaît de plus en plus incertain pour nos petites communes.

2014, année d'élections municipales, aura été une année de transition.

Il est, en effet, difficile de prévoir des investissements importants lorsqu'on ne sait pas quelle équipe sera appelée à gérer la commune.

Cette année a donc été consacrée aux entretiens et aménagements classiques des routes ou bâtiments communaux.

Nous avons aussi dû faire face à la fermeture de la boulangerie sans recherche de succession, et n'étant prévenus que quatre jours avant cette fermeture.

Après avoir pris contact avec les minotiers locaux, 2 boulangers se sont présentés assez rapidement.

Depuis fin septembre, nous avons vu l'installation à la Contente sous l'enseigne des DELICES DE CHALMOUX du couple exerçant à Grury.

Le pain n'est pas encore cuit à CHALMOUX, nous espérons le voir très vite.

Comme rien n'est simple à CHALMOUX, certains s'évertuent à entraver l'installation du nouveau boulanger-pâtissier qui est pourtant un très bon professionnel.

Le bâtiment de la Contente qui, entre les remboursements d'emprunts, les 4 compteurs électriques et les assurances,

coûte chaque année plus de 15 000 € à la commune nous procure enfin 2 loyers.

Entre logement, réalisé à l'étage, et la boulangerie la commune récupère environ 10 000 €/an.

Nous avons fait le maximum pour garder un bureau de tabac à CHALMOUX, malheureusement il n'y a pas eu de repreneur, ni de commerçant candidat à la reprise. Il est toujours triste de voir disparaître une activité.

La commune vient aussi d'acheter pour l'euro symbolique la salle paroissiale.

L'urgence, pour cette salle, est la réfection de la couverture, pour le reste nous verrons en fonction des disponibilités.

Comme chaque année nous avons fleuri la commune à peu de frais fournissant tous les plans de massifs. Un grand merci à Alice et aux bénévoles qui ont planté près de 6 000 pieds de fleurs nous permettant, cette année 2014, d'avoir le prix de la commune la plus fleurie du canton.

L'Année 2014 aura vu, comme à l'accoutumée, son cortège de deuils.

J'aurai une pensée pour ceux qui ont perdu un être cher, mais aussi une pensée pour nos deux centaines disparues en fin d'année.

En effet Marie BOUE, bien connue de tous, ayant passé une grande partie de sa vie à Chalmoux nous a quittés le 5 octobre.



Nous avons fêté ses 100 ans le 13 mai jour de son anniversaire.

Louise MARTIN avait intégré notre commune alors qu'elle était déjà centenaire. Elle est décédée le 26

octobre. Elle aurait eu 104 ans le 9 novembre...

J'aurai aussi une pensée pour tous ceux qui n'ont pas de travail, tous ceux qui peinent par ces temps de crise.

Après avoir subi une perte d'environ 5% des dotations, en 2014, nous assistons à une attaque sans précédent, à l'encontre de nos communes rurales.

En effet, les services disparaissent les uns après les autres et notamment nous subissons une pression terrible pour la suppression du bureau de poste. Les rencontres avec les dirigeants de la poste ne laissent rien augurer de bon, malgré notre défense énergique.

L'état se désengage, de plus en plus et dès 2015, la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires) n'instruira plus les permis de construire ou autres certificats d'urbanisme, pour tous ceux qui ont un P.L.U. N'en doutons pas, les autres suivront bientôt.

Les communes ou plutôt les communautés de communes, qui coûtent déjà tant aux contribuables, devront embaucher du personnel afin de palier à cette nouvelle déficience de l'état.

C'est dans un contexte difficile, que le Conseil Municipal a décidé la construction d'un café-restaurant sur le site du Reuil.

J'ai essayé en vain de négocier l'achat de l'ancien restaurant afin de le rénover.

Aucune discussion à la baisse n'étant possible il nous est apparu plus judicieux de laisser tomber cette solution trop onéreuse pour un résultat douteux.

En effet, nous avons des difficultés importantes pour installer un accès pour

handicapés et les problèmes liés au stationnement étaient réels.

Le coût estimatif étant sensiblement le même nous avons donc privilégié le neuf.

Bien sûr il s'agit d'un investissement très important pour notre commune, mais il nous est apparu indispensable de retrouver un café-restaurant afin de redonner un peu de vie et de convivialité à notre village.

J'espère obtenir un maximum de subventions permettant d'alléger la note pour les Chalmoulois.

Il reste que cet investissement est possible pour Chalmoux grâce aux panneaux photovoltaïques qui apportent une marge de souplesse importante au budget de fonctionnement et permettent notamment d'envisager un emprunt en complément à nos fonds propres.

Avec ce café-restaurant CHALMOUX se tourne vers l'avenir.

Que cet avenir soit le meilleur possible pour les habitants de Chalmoux. Au seuil de cette nouvelle année, le Conseil Municipal et moi-même, vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et santé pour l'année 2015

Le Maire,
Guy LAVOCAT



ETAT CIVIL 2014

NAISSANCE HORS COMMUNE	
BALLESTRA COLLIN Alice Alexandra Isadora à MOULINS	7 août 2014
BORECKI Jade à MOULINS	15 juin 2014
COSTALES Théo à Clermont Ferrand	24 juillet 2014
HORBANT DUPONT Cheyenne à PARAY LE MONIAL	27 septembre 2014
HEURTAUX Mattéo Georges à PARAY LE MONIAL	21 mars 2014
MATHIEU Emma à MOULINS	4 décembre 2014
MUET Nolan à MOULINS	18 mars 2014
ROBILLARD Elisa à PARAY LE MONIAL	17 novembre 2014
ROBILLARD Léandre à MOULINS	9 mai 2014
THOMAS Julie à PARAY LE MONIAL	9 mai 2014
THOMAS Axelle à PARAY LE MONIAL	9 mai 2014

DECES	
BOUILLER François	31 octobre 2014

TRANSCRIPTION DE DECES	
BOUCHER Roland Jules Eugène à BOURBON-LANCY	18 octobre 2014
CHARRIER Michel à MACON	27 avril 2014
FEVRE Marie Antoinette veuve BOUE à PARAY LE MONIAL	5 octobre 2014
FORAT Christian à MOULINS	11 octobre 2014
GUEUGNAUD Paul Georges à MOULINS	2 septembre 2014
LADONNE Yvonne Sylvie Marie veuve MOREL à PARAY LE MONIAL	28 avril 2014
PANNETIER Lucienne Marie veuve RAGOUILIAUX à BOURBON-LANCY	22 mai 2014
REY Louise Veuve MARTIN	26 octobre 2014
ROUSSET Robert Maurice à PARAY LE MONIAL	21 juillet 2014

RECONNAISSANCE CONJOINTE	
MATHIEU Aurélien et PERIOT Mélanie	14 octobre 2014

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la mairie au public

Lundi, Mardi, Jeudi : matins: 8h 30 à 12h ; après-midi: 15h 30 à 17 h 30

Mercredi, Vendredi, matins : 8 h 30 à 12 h ; Samedi matin: 8h 30 à 11 h 30

Numéros et adresses utiles:

Mairie: **03 85 84 24 07**; Fax: 03 85 84 24 97

mail : mairie.chalmoux@wanadoo.fr

Site : www.mairie-chalmoux.fr

Ecole des FRESNES: **03 85 84 21 78** (Classe élémentaire)

Ecole Denis LASSET : **03 85 84 24 30** (Classe maternelle,
Directrice)

Salle Polyvalente (Place de la Mairie) : 03 85 84 24 56

Services de « Garderie »: Le matin : à partir de 07 h 00 ; le soir : jusqu'à 18h 00



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : ouvert les 2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois de 16 h à 18 h

Centre Communal de Tri (C.C.T.):

Tous les deuxièmes et quatrièmes vendredi de chaque mois (sauf jours fériés),
de **15 h à 17h 00** Fermé en hiver de fin novembre à mars.

Trésor Public de Bourbon-Lancy: Tél : 03 85 89 00 21- (Fax) : 03 85 89 04 43

Horaires d'ouverture au Public

Lundi — Mardi — Mercredi - Jeudi:

Matins: 8 h 30— 12h 00; après-midis : 13 h 30 – 16 h 30

Vendredi: Matins: 8 h 30— 12 h 00

Carte d'identité:

Gratuite — Délai : 3 à 4 semaines Validité: 15 ans pour carte faite à partir du 2 janvier 2004 pour
personne majeure. Pièces à joindre : 1 extrait d'acte de naissance, (si création de carte ou carte périmée
plus de 12 ans), sinon livret de famille, 2 photos identiques et récentes, 1 justificatif de domicile récent :
(moins de 2 mois; facture EDF, France-Telecom, SAUR...)

Ancienne carte d'identité. Si carte perdue ou volée : 25 € en timbres fiscaux

Si les deux parents sont nés à l'étranger:

Décret de naturalisation française ou Certificat de Nationalité française

Pour les mineurs: Autorisation parentale

En cas de divorce: Copie du jugement qui a désigné le parent exerçant l'autorité parentale

Passport Biométrique: Prendre rendez-vous à la Mairie de BOURBON-LANCY : 03 85 89 23 23

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES 2015 (Voté le 12 décembre 2014)

Associations locales (48 h) (Première manifestation gratuite)	120 €	
Habitants de la commune	170 €(48 h)	210 €(72 h)
Particuliers extérieurs	260 €(48 h)	310 €(72 h)
Réunion et vin d'honneurs (24 h)	locaux gratuits, extérieurs 60 €	
Vente au déballage	180 €(24 h)	260 €(48 h)

Arrhes à la réservation 70 €, caution à la remise des clés 100 €(48 h)
 Tarif électricité heures creuses 0,18 €et heures pleines 0,22 €
 Nettoyage de la salle 80 €

LA DECHETTERIE DE BOURBON-LANCY Horaire d'ouverture
 du lundi au samedi : 08 h 30 – 11 h 55 et de 14 h 00 à 17 h 25. Toute l'année.
 La déchetterie est fermée les jours fériés.

Plus d'informations sur le site de la Communauté de Commune Entre Somme et Loire
www.cc-somme-et-loire.fr

VIARD SAS

71760 CRESSY SUR SOMME

Tél: 03 85 84 88 10

VIARD Vitry (71) 03 85 81 78 50

Michel VIARD Sarl (71) 03 85 79 62 60

VIARD AGRI COUCHOIS (71) 06 74 59 77 23

CENTRE MOTOCULTURE (03) 04 70 45 11 11



CASE IH
AGRICULTURE

POTTINGER

CATERPILLAR®
YAMAHA

LEVERD
Une valeur sûre... le matériel

ENTREPRISE TRAVAUX PUBLICS

Terrassement,
 nivellement,
 empierrement
 chemin etc...

EURL RODRIGUES Sébastien



Port. 06 70 52 21 43

Les Frênes
 71140 CHALMOUX

AGRI SUD EST S.A.

CAOLINE
 CALZADILLA

Retrouvez des conseils de professionnels
 dans vos magasins :



AGRI SUD EST

Le sens de la nature

Magasin Agricole et Grand Public
 3, Rue d'Autun - 71140 BOURBON LANCY
 Tél. 03 85 89 07 70

FINANCES COMMUNALES 2014

Budgets de la Commune de Chalmoux

BUDGET PRINCIPAL

Section Fonctionnement

Dépenses	Budget prévisionnel	Recettes	Budget prévisionnel
Charges à caractère général	170 850	Excédent antérieur reporté	45 470
Charges de personnel	212 480	Atténuation de charges	10 000
Atténuation de produits	23 317	Produits des services	35 360
Autres dépenses imprévues	5 000	Impôt et taxes	293 374
Virement à la section investissement	111 945	Dotations et participations	183 782
Opération d'ordre entre sections	6 214	Autres produits de gestion courante	27 200
Autres charges de gestion courante	51 277		
Charges financières (intérêt des emprunts)	14 103		
Charges exceptionnelles			
Dotations aux amortissements (DM)			
Total des dépenses	595 186	Total des recettes	595 186

Section d' Investissement

Dépenses	Budget prévisionnel	Recettes	Budget prévisionnel
Solde d'exécution d'invest. reporté	92 861	Virement de la section de fonctionnement	111 945
Remboursement d'emprunt	50 172	Produits des cessions	400
Subvention d'équipement versé	15 000	Opération d'ordre entre section	6 214
Immobilisations corporelles	157 600	Opérations patrimoniales	
Immobilisation en cours	149 882	Dotations fonds divers réserves	251 035
Dépenses imprévues	15 000	Subvention d'investissement	56 300
Autres immobilisations financières		Emprunts et dettes assimilées	0
Opérations Patrimoniales		Autres immobilisation financière	56 962
Déficit reporté		Dépôts et cautionnements reçus	1800
Immobilisations incorporelles	4 141		
Total des dépenses	484 656	Total des recettes	484 656

FINANCES COMMUNALES 2014

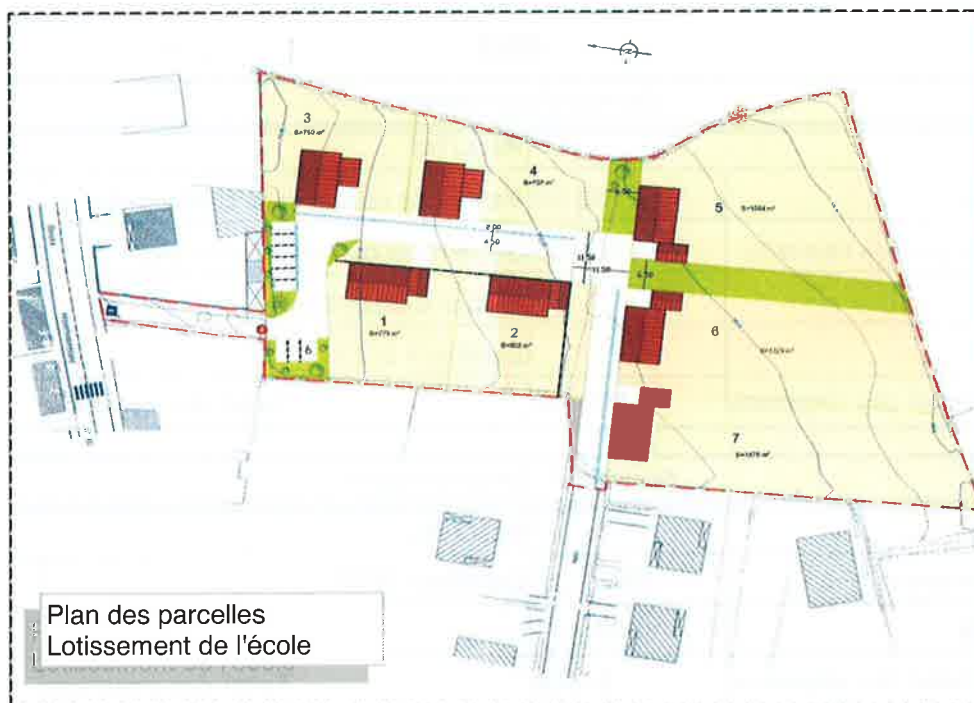
BUDGET LOTISSEMENT DE L'ECOLE

Section de Fonctionnement

Dépenses	Budget prévisionnel	Recettes	Budget prévisionnel
Charges a caractère général	20 625	Opération d'ordre entre section	66 255
Autres charges de gestion courante	45 630		
Total des dépenses	66 255	Total des recettes	66 255

Section d' Investissement

Dépenses	Budget prévisionnel	Recettes	Budget prévisionnel
Encours de production, travaux	20 625	Excédent d'investiddement	73 987
Variation stock terrain	45 630		
Remboursement avance BP	53 362	Emprunt au budget principal	45 630
Total des dépenses	119 617	Total des recettes	119 617



Plan des parcelles
Lotissement de l'école

FINANCES COMMUNALES 2014

BUDGET ASSAINISSEMENT

<i>Section d' Exploitation</i>			
Dépenses	Budget prévisionnel	Recettes	Budget prévisionnel
Virement à la sect. d'investissement	0	Excédent antérieur reporté	9 711
Charges à caractère générale	12 800	Quote part Subvention d'invest.	915
Charge de personnel	1 700	Redevance d'assainissement	13 900
Dépenses imprévues	1 135	Redevance modernisation du réseau	2 250
Amortissements	8 172	Remoursement de frais de facturation	30
Atténuation de produits	2 300		
Charges financières	699		
Total des dépenses	26 806	Total des recettes	26 806

<i>Section d' Investissement</i>			
Dépenses	Budget prévisionnel	Recettes	Budget prévisionnel
Déficit antérieur reporté	915	Excédent antérieur reporté	10 150
Emprunt et dettes	3 668	Virement de la section de fonct.	0
Immobilisations en cours (Travaux d'essai. au lotissement)	13 739	Opération d'ordre entre sections	8 172
		Dotations fonds divers	
Total des dépenses	18 322	Total des recettes	18 322

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2014

<i>Section Fonctionnement</i>			
Dépenses		Recettes	
Charges générales	6 793.00	Ventes de concessions funéraires	120.00
Autres charges de gestion courante	1 600.00	Subvention du budget principal	4 000.00
		Produits exceptionnels	100.00
		Excédent 2013	4 173.00
Total des dépenses	8 393.00	Total des recettes	8 393.00

<i>Section d' Investissement</i>			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations en cours	228	Excédent 2010	228
Prêt remboursable	3000		3000
Total des dépenses	3 228	Total des recettes	3 228



AMBULANCES BASSLER

VSL - TAXIS Bourbon - Cronat - Chalmoux

134, avenue Puzenat

71140 BOURBON-LANCY

Tél. 03 85 89 07 40 - Fax 03 85 89 28 19

E-mail : ambulances.bassler@wanadoo.fr



PROTECTION FINANCIÈRE

**Jacki
ABONNAT**

agent général

Vivre Confiant

BOURBON-LANCY

eur Patrick COMTE

*Vente et Réparation
Matériels Agricoles
et Espace Vert*

Z.A. Les Bruyères - B.P. 4 - 71130 NEUVY-GRANDCHAMP
Tél. 03 85 84 36 32 - Fax 03 85 84 36 29 - Port. 06 23 40 29 32



GUICHARD

Le Bourg

71140 CHALMOUX



ISA-RETOUCHES
Retouches-Objets divers en tissu-
Idées cadeaux personnalisés
ISABELLE PIERRE

JOLINET
71140 CHALMOUX

03 85 84 24 46

ACTUALITES DE CHALMOUX

LE CIMETIERE

Notre cimetière les années précédentes a connu des travaux importants. Cette année, outre son entretien courant, rien à signaler. Par contre ce qui devient inquiétant c'est qu'il arrive bientôt et malheureusement à ce qu'il n'y ait plus de concession à vendre dans les parties les plus récentes ; nous avons cette année libéré de nouveaux emplacements 9 en tout, mais dans les parties les plus anciennes du cimetière, soit que des familles les ont cédées à la commune ou par reprise de concessions en état d'abandon voir même dangereuses pour les monuments environnants ; nous allons poursuivre en 2015 sachant qu'il faut trois ans et demi pour une procédure de reprise. Si vous avez des concessions que vous ne pouvez plus entretenir vous pouvez les céder à la commune ce qui nous évite des recherches fastidieuses.

SALLE DES FETES

Le bilan de location pour notre salle des fêtes à vu cette année un taux de réservation en très nette augmentation tant en fêtes associatives qu'en privé et surtout ce qui fait plaisir à notre commune par des personnes extérieures à Chalmoux, la raison souvent avancée « vous avez une salle fonctionnelle et bien équipée ». Quant aux travaux prévus en 2015 nous espérons faire repeindre la cuisine. Le citystade est aussi très apprécié.

ILLUMINATIONS DE NOEL

Nous avons acheté cet été une nouvelle guirlande de Noël pour la rue principale vers l'église plus économique en électricité



équipée d'ampoules LED, l'ancienne ne fonctionnait plus, nous changeons chaque année également deux ou trois guirlandes (LED) de lampadaire. Nous achetons l'été car il y a des soldes en cette saison qui vont jusqu'à moitié prix ; sachant que le prix normal d'une petite décoration est d'environ 450 à 600€ nous en avons donc deux pour le prix d'une.

LES CLOCHES DE NOTRE EGLISE

Nous avons au court du mois de juillet eu un problème avec la cloche de l'église, en effet le battant qui fait teinter la cloche s'est brisé : devis pour réparation 1314,60 € ; heureusement pour nous l'ancien battant était toujours resté dans le clocher et pouvait peut-être resservir. Une équipe de bénévoles dont faisait partie Mr Rave Michel et deux élus l'ont descendu du clocher (poids estimé 55 kg) l'atelier mécanique de Chalmoux à bien voulu le retravailler pour une remise en forme et voilà il ne restait plus qu'à le remonter après avoir déposé celui qui était cassé. Coût de l'opération 0 € ; merci à l'atelier FUZY !

Mr Gelet Patrick (L'expert du Temps) qui est intervenu lors de l'incident sur notre cloche a par la même occasion fait un état des lieux

de notre clocher. Vous allez le lire à la suite de ce texte, vu l'âge de notre cloche il nous a conseillé de la faire inscrire auprès de la protection du patrimoine pour avoir en cas de problème (ex : fêlure par usure) une subvention de l'état (monuments historique). Pour les personnes qui sont intéressées par l'histoire de nos clochers de Saône et Loire, consultez sur internet le blog de L'abbé Tof du Creusot (www.cloches71.com) notre clocher et un ou deux autres du canton de Bourbon Lancy apparaitrons bientôt sur ce site.

Patrick MARCAUD

Caractéristiques des deux cloches par Patrick Gelet

L'expert du temps à Saint Julien de Civry

La cloche n°1 (du XVI^e siècle : peut-être de



1505, à vérifier) a un diamètre de 1135mm pour une hauteur de 1180 mm ce qui représente un poids d'environ 850 kg. Elle est fixée sur joug Métal lancé franc. L'épaisseur au bourrelet est de 83 mm et aux deux points de frappe de 70 mm ce qui représente une usure d'environ 16 %. Cette cloche a subi une rotation d'un quart de tour

et actuellement les 2 nouveaux points de frappe présentent des côtes d'usure de 2 et 3 mm. (ce qui est relativement important car l'opération quart de tour semble récente.



Cette cloche ne bénéficie pas pour l'instant d'une protection MH ni d'un classement en cours. Les inscriptions sont en caractères gothiques (écriture des 14-15-16^{ème} siècles).

La cloche n°2 (de 1736) est en mauvais état, elle ne possède pas d'oreilles et sa fixation se fait par des boulons traversant. Son diamètre est de 335 mm pour une hauteur de 290 mm ce qui représente un poids d'environ 21 kg. L'épaisseur au bourrelet est de 23 mm et aux deux points de frappe de 21 et 22 mm ce qui représente une usure d'environ 5 % (cette cloche n'est pas électrifiée ; elle ne subit pas de ravage mécanique). Le battant d'origine est du type manche de bêche et en assez bon état, Cette cloche semble provenir de par sa petite taille et des fleurs de lys, d'un château.



COMMISSION DU FLEURISSEMENT

Le jury cantonal nous a décerné le prix du village le plus fleuri, ceci nous conforte dans notre action et nous encourage à continuer. La remise des prix des maisons fleuries pour le canton aura donc lieu dans notre commune et cela nous fait très plaisir.



Merci beaucoup aux familles qui ont participé au concours des maisons fleuries, embellissant en même temps notre village. Certaines personnes nous sont fidèles depuis plusieurs années, d'autres arrivent.

Encore des améliorations cette année, un rond-point au lieu-dit les buissons, a été aménagé et fleuri entièrement. Ce rond-point permet aux habitants de mieux circuler.



Le terrain de boule, à côté de la salle des fêtes, a été sécurisé pour que les voitures ne puissent plus entrer dessus. Des jardinières fleuries tiennent le rôle de barrières. La place se trouve ainsi plus agréablement fleurie. L'entrée de l'église a aussi bénéficié de jardinières fleuries.



Sans oublier les autres lieux : la Contente, le Reuil, route de Gilly, route de Chizeuil, etc, bien sûr Chizeuil, avec son grand parterre et ses jardinières vers le stade.

Remerciement à Monsieur Zak pour le don de cannas, et à Karine pour des dalhias.

Pour les fêtes de fin d'année le bourg a été décoré. Les biches ont retrouvé leurs places.

Un petit chalet fait par Sadia complète la décoration et attend le père Noël. Soulignons que ces ouvrages sont construits avec de la récupération et du glanage.



Maryvonne, Jany, Guy, Denise, Catherine, Isabelle, Michel, George, Philippe, Ginette, Alice etc, ont participé aux plantations, grand merci à eux ainsi qu'aux agents.

Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux et vous souhaite une bonne année 2015

Alice



COMMISSION BATIMENTS

L'année 2014 étant celle des élections municipales, ce fut donc une année de transition pour la commune de ce fait peu de travaux ont été réalisés.

REFECTION DU MUR DU MONUMENT

Le mur du monument aux morts a été repris par l'entreprise GERMAIN suite à une dégradation de l'enduit due à une humidité importante venue de derrière celui-ci

Enlèvement de l'enduit défectueux



Après les travaux avec un nouveau produit



TRAVAUX DANS LES BATIMENTS

Dans le but de louer le local de la contente pour une activité commerciale, une porte a été percée entre la petite et grande salle

Pendant les travaux



Après les travaux



Divers travaux de peintures (placards, radiateurs) dans la salle du restaurant scolaire ont également été effectués

Alain ROBILLARD

TRAVAUX DE REMISE EN ETAT

de l'éclairage défectueux dans l'église par l'entreprise DAGOUNEAU Sébastien de Lesme

L'entreprise Dagouneau Sébastien est intervenue avec une nacelle appropriée pour ce genre d'opération



COMMISSION VOIRIE

Un enrobé a été mis sur la portion de la route de Perrigny sur Loire sur une longueur de 1 km, des Roses jusqu'à la limite de la commune ; les autres chemins ont été suivis avec un point à temps automatique qui coûte beaucoup moins cher que du point à temps manuel, tous ces travaux ont été effectués par l'entreprise Colas pour un coût total de 42 653,64 ttc.

Le busage de fossés est prévu dans les chemins de Fly et du Praillon par l'entreprise Rodrigues. Un remerciement à toutes les personnes qui font de l'entretien avec la pierre sur les chemins de la commune, ainsi que les personnes qui font de leur mieux pour ne pas dégrader suite à des gelées ou des périodes humides ; une grande partie des fossés a été nettoyée à la rigoleuse par un agent.

Jean DESCHAMPS

L'ECOLE DE CHALMOUX

L'école de Chalmoux compte pour cette année 39 élèves, 24 en maternelle sous la direction de Mme Trolliet et 15 sous celle de Melle Dupont. L'année 2014 a offert de beaux projets à notre école avec son carnaval annuel, son marché de Noël, sa fête d'école en juin sans compter les sorties organisées avec les enseignantes. Toutes ces manifestations sont reconduites chaque année et nous vous attendons nombreux pour nous accompagner notamment pour notre prochaine fête d'école organisée le dimanche 21 juin 2015.

Mme TROLLIET



CCAS

Une Bonne journée.

Le 23 novembre a eu lieu le repas des aînés, organisé par le CCAS pour la troisième année consécutive.

61 personnes sont venues déguster des plats concoctés par Mr Dorey de Digoin. Ce repas était copieux et



délicieux. Les pains, les desserts bûches et tartes préparés par les « Délices de Chalmoux » étaient très appréciés.

Ce repas fut servi par l'équipe du



CCAS, dans une bonne ambiance, une

entente cordiale et avec expérience, que tous soient remerciés.

La musique était aussi au rendez-



vous, avec les DJ Busin, et en invité surprise Louis qui joua des airs célèbres à l'accordéon.

Quelle belle journée de retrouvaille, de parties de cartes, d'émotion et de partage.

La soirée s'acheva par la soupe à l'oignon.

Par la suite des colis ont été distribués à ceux qui n'ont pas pu venir.

Nous remercions toutes les personnes ayant fait des dons pour le CCAS.

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2015 et vous dit à l'année prochaine.

Alice

CHALMOUX AU CARNAVAL A MALTAT

Une idée est lancée !

Et si on faisait la future maison de retraite ? De petites mains bénévoles ont commencé par faire des fleurs en papier.

Petit à petit la carcasse de la maison prit forme grâce aux bricoleurs. Puis vint le moment de disposer les fleurs, en confectionnant volets, fenêtres, porte agrémentées par des rideaux. Un arbre avec de belles pommes rouges, des jardinières garnies de fleurs et un banc pour mettre le vieux papy et les vieilles mamies assises.

Puis arriva le grand jour, notre chauffeur David nous conduisit au volant de son Mc Cormick à travers Maltat.

Les mamies bien installées commencèrent à tricoter, une maille endroit, une maille envers, de nombreuses et diverses commandes furent prises tout le long du trajet. Quelle rigolade !

Nous étions escortés par la Famille Salomon avec leur belle jument et leur superbe Chariot du Far West remplis de Cow-Boys et Indiens



Ce fut une belle journée pour tout le monde, le soleil était au rendez-vous.

Domage, cela passe trop vite, on aurait bien fait un tour de plus.

Merci à tous ceux qui ont participé à la réussite de cette journée.



Ginette Roy

Potier & CSP Comm/Service/Print/

- Imprimés de Gestion
- Documents de Com
- Cartonnages / Étiquettes
- Grand Format et Numérique

73 Avenue Puzenat
71140 BOURBON-LANCY
03 85 89 18 24

SARL V71

MONTAGE MAISON BOIS

Abri de jardin, Garage
Charpente, Couverture
Bardage, Isolation
Travaux de rénovation

CHEZ MICHEZ - 71140 CHALMOUX
tel : 06 82 76 80 36 / 06 73 01 42 04
sarlv71@hotmail.fr

BLETTON P.

Plâtrerie - Peinture - Isolation
Aménagement Combles
Ravalement de Façades

“Les Terres Blanches” - 71130 GUEUGNON
philippe.bletton@wanadoo.fr
Tél. 03 85 85 12 96 - Port. 06 86 94 57 34 - Fax 03 85 85 29 65

REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le gouvernement actuel comme d'autres avant lui, s'est lancé dans les réformes tous azimuts.

Il serait « urgent de réformer » !!!

Je pense que certaines réformes déjà programmées vont coûter très cher ou pour le moins, ne pas générer la moindre économie.

Nous allons donc nous trouver en région Bourgogne-Franche Comté.

Il serait étonnant de voir réduire le nombre de conseillers régionaux et le nombre de fonctionnaires. Comme il semble évident qu'il y aura toujours autant de monde à Dijon et Besançon, je pense qu'il sera nécessaire d'avoir du personnel qui fasse la liaison entre les deux villes et donc d'embaucher du personnel. Les frais de déplacement vont eux aussi exploser. Où seront les économies ?

Le 22 mars 2015, vous serez appelés à voter pour désigner les conseillers généraux.

Les 2 cantons de la communauté de communes disparaissent.

Bourbon-Lancy fera partie du canton de Digoin, et Issy l'Evêque sera rattaché à Gueugnon. Alors que la loi sur le mariage pour tous oblige les Maires à marier deux hommes ou deux femmes ensemble, les candidats au conseil général iront en couple homme-femme. Difficile à comprendre.

Pour amener la parité au Conseil Général, un canton sur deux sera supprimé et en finalité nous aurons 58 conseillers généraux au lieu de 57. Belle économie !!! Avec la perte des 2 cantons de la communauté de communes, nous risquons à court terme, de voir disparaître des services publics notamment perception et gendarmerie, accentuant encore la désertification de nos territoires ruraux.

La réforme, outre la baisse des dotations, prévoit aussi d'augmenter les compétences communautaires, mettant notamment les aires de repos des gens du voyage, à la charge des communautés de communes. Si tout ce qu'ont prévu nos élus nationaux se réalise, il faut s'attendre à voir multiplier les impôts communautaires.

A ce sujet, beaucoup de contribuables mécontents, se sont adressés en mairie lorsqu'ils ont reçu la note des impôts locaux à payer, l'augmentation par rapport à 2013 étant plus que significative.

En effet, si les impôts communaux n'ont pas vu leurs taux changer en 2014, il n'en est pas de même des impôts votés par la communauté de communes (les délégués de Chalmoux n'ont pas voté ces hausses) Les impôts communautaires ont pris près de 25 % de hausse.

Les ordures ménagères, avec un système toujours aussi injuste, les responsables communautaires ne voulant rien faire, ont augmenté de 5 %.

Les représentants de Chalmoux ont beau en parler à chaque réunion, rien ne se fait. Lorsque le compte administratif 2013 a affiché un déficit de budget de fonctionnement de 40 000 €, (plus les 95 000 € pris sur le budget ordures ménagères, soit un total réel de 135 000 € de dépenses réalisées au-dessus des moyens), nous avons bien vu qu'il y avait un gros problème de gestion.

Mon intervention ignorée par les médias présents, a été minimisée voir ignorée. Il ne fallait rien dire ... Bien sûr, nous étions en période électorale !

Lors de l'installation du nouveau bureau communautaire, tout était fait par avance, les politiques de gauche et de droite s'étant entendus pour se partager les postes rémunérés de présidence et vice-présidences.

A nouveau, Chalmoux a tiré la sonnette d'alarme, demandant de réduire « la voilure » en divisant par deux les indemnités des élus afin d'alléger le fonctionnement. Ceux qui se partageaient « le gâteau » ont affirmé haut et fort qu'il n'y avait pas de problèmes financiers.

Quelques jours plus tard, c'était le budget et il était annoncé 30 % de hausse des impôts. Ces 30 % ont été ramené à 23 % qui, ajouté à la hausse des bases d'imposition, porte la hausse 2014 à près de 25 %. Sans commentaires !!!

Nos dirigeants veulent encore accentuer cela, il faut parait-il, mutualiser.

Nous avons un exemple de prise de compétence communautaire, réalisée sans étude préalable qui coûte beaucoup plus cher en communauté qu'avant dans les communes : les transports scolaires.

En effet, sur plusieurs communes, dont Chalmoux, ces transports sont faits en régie (avec véhicules et personnels communautaires) et de par l'importance de ces transports il est obligatoire d'avoir une personne capacitaire en transport. Une formation coûteuse a dû être donnée à une salariée et le salaire correspondant (plus de 600 € d'augmentation) a été attribué.

Bien sûr, comme on ne recule devant aucun sacrifice, il y a aussi un vice-président responsable des transports scolaires, qui perçoit des indemnités.

Les transports scolaires seraient effectués par chaque commune, il n'y aurait pas tout ce monde à payer, et globalement cela coûterait moins cher au contribuable.

Il ne faut donc pas voir dans la prise de compétence communautaire des économies à faire, l'expérience montre que c'est bien, au final, l'inverse qui se produit.

Attendez-vous donc à voir les impôts communautaires exploser, sans que cela apporte quelque chose ou si peu, dans nos communes rurales, tout étant pour Bourbon-Lancy.

Guy LAVOCAT



Bourbon Immobilier

Franck CHARMENSAT

LOCATION

CONSEIL

GESTION

TRANSACTIONS

16, rue du Dr Pain - 71140 BOURBON-LANCY

Tél. 03 85 89 35 95 - Fax 03 85 89 30 78 - Port. 06 71 00 91 00 - 06 72 80 49 52

DECO'DROG
 Droguerie - Verres à Vitres - Clés
 Revêtement murs et sols - Papiers peints
 Peintures - votre teinte à la demande
 Cartouche de chasse - Articles de pêche

3, Pl. de la mairie
 71140 BOURBON-LANCY
 TEL: 03.85.89.04.78

deco-drog@orange.fr

Cedric Rameau sculpteur
Bronzes animalier
 Pièces numérotées jusqu'à huit
 expert pour la cotation des trophées

mail : jean-paul.rameau2@wanadoo.fr

06.77.32.97.11

les pierrots
 71140
 Chalmoux

site : bronzeeanimalierameau.com

*Chambres d'hôtes,
 &
 Table d'hôtes*

Le Bonnet de Nuit
Folkert & Lineke

4 route de Digoin
 Chizeuil, 71140, Chalmoux,
 Bourgogne
 La France

☎ 0033 (0) 385842182
 ✉ lebonnetdenuit@gmail.com
 🌐 lebonnetdenuit.com

SARL LUTMANN THIERRY

Menuiserie Alu - Bois - PVC
 Volet Alu - PVC - Bois - Roulant
 Aménagement Intérieur Cuisine - Escalier - Placard
 Store Extérieur - Intérieur - Moustiquaire
 Portail - Automatisation - Vérandas

menuiserielutmann@orange.fr

ZA de Chazey - 71130 GUEUGNON
 Tél. 03 85 84 40 46 - Fax 03 85 85 11 64

LES ASSOCIATIONS DE CHALMOUX

<u>Amicale des Anciens Mineurs</u>	Président : Patrick MARCAUD 6 rue des Tilleuls –71140 CHALMOUX	06 04 05 12 29
<u>L'ESC/Foot</u>	Président : Jean-Luc DETAMPLE 8 rue de Gilly –71140 CHALMOUX	06 30 37 66 65
<u>Le Restaurant Scolaire</u>	Président: BLANCHARD Cédric «Le Sarroux » –71140 MONT	03 85 84 34 73
<u>Le Club des Aînés</u>	Présidente : Alice RENAUD « Noyer » -71140 CHALMOUX	03 85 84 22 83
<u>Le Comité des Fêtes</u>	Président : Jean-Luc DETAMPLE 8 rue de Gilly –71140 CHALMOUX	06 30 37 66 65
<u>L'ESC/ Gym</u>	Présidente : THOMAS Emilie « Les Beauprix » – 71140 CHALMOUX	06 75 69 38 21
<u>Les Anciens Combattants Prisonniers de Guerre</u> (A.C.P.G - C.A.T.M)	Président : Lionel BRODIER « Vellerot » –71140 CHALMOUX	03 85 84 20 11
<u>Les Perces-Oreilles</u>	Président : Sébastien GODIOT 9 rue de la Meurette - 71140 BOURBON-LANCY	
<u>Conscrit 2014</u>	Président : Corentin TOGNON 2 Lot du Reuil, 71140 CHALMOUX	
<u>Chalmoux Zen</u>	Présidente : Ginette ROY 1 Lot des Buissons, 71140 CHALMOUX	




35 ANS
BRICO
MARCHÉ



8, route de Digoin - 71140 BOURBON-LANCY

Tél. 03 85 89 32 02

Fax 03 85 89 31 23

FESTIVITES 2015 CHALMOUX



Vendredi 9 janvier	VŒUX DU MAIRE	
Samedi 31 janvier	THEATRE ESC GYM	
Samedi 28 février	BAL CONSCRITS	
Jeudi 19 mars	VIN D'HONNEUR ANCIENS COMBATTANTS	
Samedi 28 mars	THEATRE DU COMITE DES FETES	
Samedi 11 avril	TOUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	
Samedi 18 avril	CONCERT PERCE OREILLES	
Dimanche 26 avril	VIN D HONNEUR ANCIENS COMBATTANTS	
Vendredi 8 mai	VIN D'HONNEUR ANCIENS COMBATTANTS MARCHE COMITE DES FETES	
Dimanche 10 mai	FOIRE BIO CHALMOUX ZEN	
Samedi 30 mai		
Dimanche 31 mai	FETE PATRONALE	
OU		
Samedi 6 juin	AMICALE DES MINEURS	
Samedi 13 juin		
Dimanche 14 juin	FETE PATRONALE	
Samedi 20 juin	GALA DE DANSE ESC GYM	
Dimanche 21 juin	FETE DES ECOLES	
Dimanche 5 juillet	REPAS DES ANCIENS COMBATTANTS	
Lundi 13 juillet	COMITE DES FETES	
Samedi 26 septembre	COMITE DES FETES	
Samedi 3 octobre	BAL CONSCRITS	
Samedi 17 octobre	WEEK END ESCARGOTS COMITE DES FETES	
Dimanche 8 novembre	LOTO DU RESTAURANT SCOLAIRE	
Mercredi 11 novembre	CEREMONIE DU SOUVENIR ACPG	
Samedi 21 novembre	REPAS DES CONSCRITS	
Samedi 28 novembre	REPAS DES AINES PAR CCAS	
Samedi 5 décembre	WEEK END DE LA SAINTE BARBE	
Vendredi 18 décembre	REPAS DE NOEL RESTAURANT SCOLAIRE NOEL DES ENFANTS COMITE DES FETES	

LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le temps passe et les enfants grandissent : ainsi, les adhérents de l'Association changent régulièrement et le bureau aussi. Cette année, pour ces raisons, un renouvellement s'est imposé afin de pérenniser l'existence du Restaurant Scolaire.

Lors de l'Assemblée Générale du 3 octobre 2014, grâce à une forte mobilisation, le bureau suivant a été voté

Président : Cédric BLANCHARD,
Vice-président : Joël DEROCHE,
Trésorière : Stéphanie MICHEL,
Vice-trésorière : Françoise PLANTADIS,
Secrétaire : Nathalie BLANC,
Vice-secrétaire : Magali DAGAIN,
Membres actifs : Isabelle PIERRE, Emilie JEAN, Isabelle THELY, Laëtitia DESCHAMPS, Julie RODRIGUES, Nadège TALPIN, Audrey RENAUD, Christel POGNANT, Eric GONNEAUD, Alexandre ROBILLARD, Emilie THOMAS.

Cette association permet à nos enfants scolarisés au RPI de bénéficier de repas de qualité préparés sur place par Marie-France GORLIER, notre fidèle et dévouée cantinière. Le tarif de ces repas reste raisonnable et avantageux. Chaque année, l'Association bénéficie de multiples dons qui permettent de

diversifier les menus. Les membres du Restaurant Scolaire remercient très chaleureusement les généreux donateurs. Afin de garder un budget de fonctionnement équilibré, des manifestations sont réalisées chaque année : marche de printemps, repas à l'occasion de la fête patronale de Chalmoux et super loto. Ce dernier loto fut une réussite grâce à une participation nombreuse et sympathique. Comme chaque fin année, les grilles de Noël ont circulé et vous ont permis de gagner dindes et bouteilles de vin. L'Association remercie les municipalités de Chalmoux et de Mont pour leurs subventions, leurs prêts de salles, les feux d'artifices offerts par Chalmoux pour la Fête Patronale. Sont remerciés aussi les commerçants de la commune et les Associations (Comité des Fêtes et Foot) pour leurs dons et collaboration régulière, ainsi que les parents d'élèves, les bénévoles qui se rendent disponibles pour le Restaurant Scolaire.

Merci à vous tous, qui contribuez à la réussite de nos manifestations et au dynamisme du Restaurant Scolaire pour le bien-être des enfants !

Nous vous souhaitons une très Bonne Année 2015 en vous donnant rendez-vous pour nos prochains événements !

Le Président du Restaurant Scolaire



COMITE DES FETES

-Soirée théâtrale le 29 mars avec la troupe habituelle « Les Amuz'arts » de Saint-Agnan qui ont fait salle comble comme chaque année. La pièce « Week-end à Deauville ».

-8 mai, marche, toujours le même succès avec à l'arrivée, dégustation des cuisses de grenouilles, tant convoitées.

-Fête patronale, tickets de manège remis aux enfants scolarisés.

-Juin, kermesse des écoles, très bien organisée par les enseignants avec la prestation des enfants dans les danses, les costumes etc...prêt de stands, matériel, manège, aides bénévoles et pécuniaires pour le repas.

-Début juillet, une journée au Pal attribuée aux enfants, le bus.

-14 septembre «matinée récréative» offerte aux Aînés. Les personnes présentes ont été conquises par l'animation proposée tout l'après-midi. Boissons offertes et assiettes gourmandes a permis d'être ensemble, et on nous dit : à reconduire l'année

prochaine. On a fêté l'anniversaire de Marie-Rose FUZY, 90 ans. Très émue de cette attention. Elle fût la cofondatrice du comité.



-18 et 19 octobre « week-end escargots, toujours fortement appréciée au-delà des limites de la commune, synonyme de détente.

-Noël des enfants, cette année, ils sont allés voir un film de Noël au « Rio Borvo » et reçurent chacun un sac à dos, stylos géants et friandises, le tout offert par le comité.

Vœux de bonne année et bonne santé à tous de la part du Président et ses membres.

Le Président
Jean Luc DETAMPLE

CHALMOUX ZEN

Une nouvelle association est née cette année en septembre, qui consiste en la pratique du Qi Gong, Tai Chi, relaxation, bien-être physique et mental qui se déroule dans une parfaite harmonie du corps et de l'esprit en toute sérénité. Les cours ont lieu tous les mercredis. Une foire aux plantes Bio aura lieu le 10 Mai 2015 à Chalmoux. Le groupe Tai-Chi vous souhaite d'excellentes fêtes de Fin d'année.

La Présidente
Ginette Roy



CLUB DES AINES

Notre club remercie les personnes qui prennent part à nos manifestations pour leurs aides et leurs dons.

Même objectif pour 2015 avec 2 concours de belote et nos rencontres amicales les 2èmes et 4èmes jeudis du mois.



Pour le maintien des effectifs il serait souhaitable d'être rejoints par de nouveaux adhérents, venez nous rencontrer à notre assemblée générale le jeudi 22 janvier 2015 à 14 h.

Le club présente ses meilleurs vœux et souhaite une bonne santé à tous.



La Présidente
Alice RENAUD

L'ESC GYM

Cette année encore l'ESC Gym est en pleine effervescence avec 16 nouveaux adhérents.

La présidente et les 80 membres de cette association dynamique vous remercient de votre participation lors de nos manifestations où vous



venez de plus en plus nombreux.

Cette année encore, l'envie d'innover est au programme en vous proposant une soirée théâtre avec la troupe de Neuvy-Grandchamp le 31 janvier 2015 suivie de notre traditionnel Gala de danse qui aura lieu le samedi 20 juin 2015.

En attente de vous voir toujours aussi nombreux, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette année 2015.

L'ESC Gym de Chalmoux

Amicale des Mineurs de Chizeuil

Nous allons refermer les pages de la vie de l'amicale pour 2014, le bilan que nous en retirons est très positif notre association se porte bien.

La fête des mineurs organisée le 1^{er} juin à réuni vers 10h une soixantaine d'adhérents de l'amicale devant la stèle à Chizeuil ,puis 120 couverts à midi à la salle des fêtes pour un repas Champêtre suivit d'un après-midi dansant ; fête que nous renouvelleront le samedi 6 juin 2015 .

Puis cette fin d'année le samedi 6 décembre 2014 les mineurs ont fêté Sainte Barbe leur patronne après la traditionnelle messe en l'église de



Chalmoux, le banquet de midi à rassemblé 86 convives avec une animation musicale jusqu'à 20h puis nous nous sommes quittés en pensant à nous revoir le plus vite possible ! L'amicale des mineurs vous souhaite une bonne et heureuse année 2015.

Le bureau, le Président

P.Marcaud

Ets GRIMARD

Quincaillerie

Tél. 03 85 89 14 27

71140 BOURBON-LANCY

DOMIAL

ÉLECTROMÉNAGER IMAGE ET SON

► www.domial-electromenager.fr

*Toujours
à vos
côtés !*



TRAITEUR

Organisateur de Réception Location Salles

24, avenue Général de Gaulle - 71160 DIGOIN

03 85 88 52 62

traditioncharollaise@orange.fr

ACPG-CATM-TOE et Veuves: OPEX Canton de BOURBON-LANCY

Les grands anniversaires du centenaire de la guerre de 1914/1918, du 70ème anniversaire des débarquements de Normandie et de Provence, du 60ème anniversaire de la fin de la guerre en Indochine ont été marqués ces derniers mois par de grandioses cérémonies où l'émotion se mêlait à la reconnaissance. A ces nombreuses commémorations, nous associons au 50ème anniversaire du déclenchement de la guerre en Algérie, le souvenir de nos morts pendant cette guerre et les combats de Tunisie et du Maroc.

Cette année la réunion cantonale a eu lieu à Saint Aubin, le 19 octobre. Merci à toutes les associations patriotiques et leurs portes drapeaux ainsi que les adhérents des sections ACPG-CATM du canton pour leur présence.

Nous remercions Madame la Députée, Maire de Bourbon Lancy, pour sa participation.



Nos remerciements vont aussi au conseiller général, ainsi que à tous les maires du canton.

La prochaine réunion aura lieu à Bourbon Lancy le 18 octobre 2015

BONNES FETES DE NOEL

BONNE ANNEE 2015 A TOUS

Le Président
MR BAZILE Gérard

SOUVENIR FRANCAIS CANTON BOURBON LANCY ET ISSY L'EVEQUE

Cette année le Souvenir Français a été présent à toutes les manifestations patriotiques avec son drapeau, merci à son porte-drapeau pour son dévouement.

Nous avons fleuri les tombes des soldats dans divers cimetières (petit rappel, « le Souvenir Français » entretient et fleurit uniquement les tombes de soldats qui n'ont plus de famille.)

La cérémonie de la journée nationale du Souvenir Français, le 1er novembre, a eu lieu au carré militaire de Bourbon Lancy, avec la participation de toutes les associations patriotiques du canton. Nous les en remercions ainsi que leurs portes-drapeaux.

Merci aux généreux donateurs à l'occasion de la quête du 1er novembre.

La cotisation 2015 est de 20 euros, pour toute demande s'adresser au président.



MEILLEURS VOEUX POUR 2015

Le Président
MR BAZILE Gérard
« le moulin d'Achard »
71140 CRONAT

De Macedo RÉCUPÉRATION



Récupération Ferraille

Achat Métaux

Enlèvement Épaves AG

Agrément VHU

Location Bennes

Démontage, Découpage Chalumeau

Déplacement Dpt 71, 58, 03

Bourbon-Lancy - Digoin - Gueugnon (71)

Luzy - Decize - Fours - La Nocle Maulaix - Cercy

Chizeuil - 71140 CHALMOUX

03 85 84 35 94 - 06 84 19 88 83

MOSAÏC

carrelages, faïences, neuf et renovation

HELDER MENDES

carreleur

71130 Gueugnon

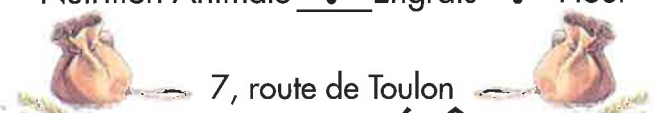
06.26.73.99.12

helder.careca@gmail.com

AGRISSY SARL

Eric LIGIER

Nutrition Animale . Engrais . Fioul



7, route de Toulon

71760 ISSY-L'ÉVÊQUE

Tél. 03 85 24 91 96 - Fax 03 85 24 92 38

Portable : 06 84 95 11 74

Thierry MOREAU

Tronçonneuses JONSEREDS

Motoculteurs STAUB

Tondeuses EMAK-KAAZ

Autoportées EMAK-KUBOTA

Cycles PEUGEOT

Voitures Sans Permis LIGIER

Station Service - Gaz

Route de Gilly - 03290 DIOU - Tél. 04 70 42 96 74

Certificat de capacité n° 13-369 - Elevage n° 713462 - SIRET : 75266220100015

Guardian del Valle

Elevage de Dogo canario

Arnaud COLLIN / Kathleen BALLESTRA

Chez le Masson

71140 - CHALMOUX

0643913067 - indicus@msn.com

<http://deguardiandelvalle.chiens-de-france.com>



VOISINS VIGILANTS

Il s'agit d'un dispositif visant à réduire les risques d'actes de malveillance,

notamment des cambriolages.

Dans le sud de la France il aurait permis de les diminuer notablement (parfois 30%).

Les principaux moyens d'action sont :

— la dissuasion par des panneaux et/ou des affichages.

- la surveillance et la communication à la Gendarmerie d'éventuels faits suspects.

Dissuasion

On indique que la zone adhère au dispositif en apposant divers visuels allant du petit autocollant à apposer sur chaque portail ou boîte à lettres au panneau métallique comparable à un panneau de signalisation routière.

La marque "voisins vigilants" ayant été déposée par une entreprise, c'est elle qui commercialise ces objets. Après un premier kit gratuit après inscription, Les prix vont d'environ 2 € à 200 € HT.

Surveillance

Des personnes se déclarent en Mairie ou à la Gendarmerie, anonymement si elles le souhaitent, et seront formées par les gendarmes et deviendront leurs référents officiels. Ils signaleront à la Gendarmerie les véhicules ou personnes étrangères au quartier ayant une attitude suspecte, pouvant laisser supposer qu'ils procèdent par exemple à un repérage. Ils donneront le maximum de détails qu'on leur aura appris à relever et les gendarmes interviendront si nécessaire, ou préviendront par SMS ou téléphone les habitants menacés.

Il est important de noter que ce dispositif s'applique en partenariat avec la Gendarmerie Nationale.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Mairie. Discrétion assurée.

Conseils de prévention Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent chez vous. A la banque, au distributeur de billets, en faisant vos courses, n'étaler pas vos billets à la vue de tous. Photographiez les objets de valeurs et conservez leurs factures. Installez de bonnes serrures et verrouillez vos portes et fenêtres, sans oublier le garage quand vous quittez la maison.

Les cambrioleurs procèdent souvent à des repérages, changer régulièrement vos habitudes, vos horaires.

Ne laissez pas de signes évidents de votre absence. En cas d'absence de courte durée, laissez une radio et ou une lumière allumée. En cas d'absence de longue durée, demandez à un voisin d'enlever le courrier et les publicités qui en débordant de votre boîte à lettre témoigneraient de votre absence.

Laissez la clé à quelqu'un de confiance qui ouvrira régulièrement les fenêtres.

N'ouvrez pas la porte à des étrangers avant de les avoir sûrement identifiés, le mieux est de s'adresser à eux par une fenêtre. N'hésitez pas à leur demander leur carte professionnelle.

Les voleurs ou escrocs sont souvent bien habillés, présentent bien et parfois portent un uniforme.

Les vols ont habituellement lieu en plein jour entre 10h et 16h.

Si vous avez laissé entrer un commercial qui insiste pour vous faire signer une commande avec diverses promesses de bonne affaire ou autre argument alléchant, ne signez sans avoir exigé un délai de réflexion et éventuellement consulté une personne de confiance.

En cas de problème, ne pas hésiter à avertir la Gendarmerie (17) et relever tous les détails pouvant aider à une identification : description physique, type et immatriculation du véhicule, direction empruntée....

SuperMarché

ATAAC



Mon choix économies !

Carburants

Journaux

Photos

Photocopies

Distributeur
de Billets

— Tél. 03 85 89 26 12 - Fax 03 85 89 31 12 —
39, avenue Puzenat - **71140 BOURBON-LANCY**

HORAIRES OUVERTURE

du Lundi au Samedi : 8 h 30 à 19 h 30 sans interruption

Dimanche : 9 h à 12 h 30

Les chiens et chats dans notre commune

La Mairie rappelle qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens et chats, que ceux – ci doivent être obligatoirement identifiés, puce électronique ou tatouage.

Le Maire peut prendre toutes les dispositions nécessaires pour empêcher toutes divagations, il peut faire capturer et conduire en fourrière les chiens et chats errants et ce à la charge du propriétaire.

Est jugé errant ou en état de divagation tout animal qui en dehors d'une action de chasse ou de garde de troupeau n'est plus sous la surveillance de son maître, celui-ci reste toujours responsable des actes provoqués par son animal Article L211-23 du code rural.

D'autre part, toutes personnes possédant un chien appartenant à la catégorie 1 et 2, doivent faire une déclaration à la mairie et remplir les conditions nécessaires à la détention d'un tel animal, même si celui-ci ne quitte pas le contexte familial : jardin propriété.



PARTICULARITES POUR CERTAINS CHIENS ! LES CHIENS CATEGORISES

Sont considérés par la loi comme des **chiens de première catégorie**, les chiens dont les **caractéristiques morphologiques** correspondent aux chiens de race :

- Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (aussi appelés "pit-bulls") ;
- Mastiff (aussi appelé "boerbulls");
- Tosa.

Ces chiens de première catégorie (mâle et femelle) doivent être stérilisés et cette **stérilisation** doit donner lieu à un certificat vétérinaire.

Il est **interdit de vendre, de donner, d'importer ou d'introduire** en France un chien de première catégorie.

L'absence de stérilisation et l'interdiction d'acquérir ou d'importer un chien de première catégorie sont chacune punies de six mois d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Sont considérés par la loi comme des **chiens de seconde catégorie**, les chiens **de race** :

- Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier,
- Rottweiler,
- Tosa.

Rentrent dans cette deuxième catégorie, les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiller, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Lorsque vous détenez un chien de première ou de deuxième catégorie, vous devez **demandeur à votre mairie un permis de détention** de votre ou vos chiens. Ce permis de détention vous est délivré si vous présentez l'ensemble des documents suivants :

- Le certificat d'identification du chien,
- Pour les chiens de race, un certificat de naissance ou un numéro de dossier à la société centrale canine justifiant leur inscription au livre généalogique,
- Le certificat de vaccination contre la rage de votre chien en cours de validité : ce certificat doit être renouvelé tous les ans,
- Le certificat d'assurance garantissant votre responsabilité civile si votre chien cause un dommage aux tiers (y compris votre famille) : à renouveler tous les ans,
- Le certificat de stérilisation du chien de première catégorie,
- Le rapport de l'évaluation comportementale réalisée par un vétérinaire agréé et pour tout chien désigné par le maire de votre commune,
- Une attestation d'aptitude obtenue après une formation de 7 heures auprès d'un formateur agréé.

LES CHIENS CATEGORISES ...

La loi interdit à certaines personnes de détenir ou promener un chien de première ou de deuxième catégorie :

- Les personnes âgées de moins de 18 ans,
- Les majeurs en (ou sous) tutelles,
- Les personnes condamnées pour crime ou à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis inscrit au bulletin n°2 du casier judiciaire,
- Les personnes dont la garde ou la propriété de leur chien leur a été retiré par le maire ou le préfet.

La loi impose aux propriétaires ou détenteurs de chiens de première ou de deuxième catégorie :

- De toujours promener leur chien muselé et tenu en laisse,
- De ne pas amener leur chien dans les transports en commun, les lieux publics et dans les locaux ouverts au public,
- Pour les chiens de première catégorie uniquement, de ne pas stationner dans les parties communes des immeubles collectifs.

Si vous ne respectez pas l'ensemble de ces contraintes pour les chiens de première ou de deuxième catégorie, la loi prévoit de lourdes sanctions :

- Vous pouvez, selon l'infraction en cause, être puni(e) au maximum à 6 mois d'emprisonnement et à 15 000 € d'amende,
- Au titre d'un danger grave et immédiat, le maire ou le préfet peut vous retirer votre chien et l'euthanasier quasi-immédiatement. A titre d'exemple, la détention d'un chien sans permis de détention ou la détention d'un chien par une personne non autorisée (voir ci-dessus) sont réputés être des situations de danger grave et immédiat.

N'ABANDONNEZ PAS VOTRE CHIEN !

L'abandon d'un chien, quel que soit sa race, est puni par la loi de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Bourbon Motoculture Loigis



Voitures sans permis



Motoculture



Quads



BAILLY Fabrice

Vente de
neufs et occasions
Réparations
toutes marques
Remorques et
accessoires

30 Avenue Sarrien 71140 Bourbon-Lancy
Tél. 03.85.89.19.42 Fax : 03.85.89.20.37
Mail : boml@wanadoo.fr



AUX DELICES DE
CHALMOUX

LA CONTENTE

71140 CHALMOUX

Tel . : 03.85.24.70.41

PAIN, PATISSERIE,
VIENNOISERIE,
TRAITEUR
SANDWICH



ETS

TEL 03.85.53.03.35

L AFORET



ISOLATION DIGOIN
PLATRIERIE
PEINTURE
MENUISERIE
SOL ...

2 BIS, PLACE DE JUBECOURT, 71160 DIGOIN

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS



Cabinet
Pauline Lasset

3, Rue Bréchimbault
03000 MOULINS
04.70.20.93.55 - 06.89.93.41.52

pdiagimmo@free.fr



CITROËN

Sarl Garage Blanc

Réparateur agréé Citroën

47 Avenue Puzenat

71140 Bourbon-Lancy

Tél. 03 85 89 11 07

Dépannage 24h/24 - 7j/7

Carrosserie toutes marques

Location sans chauffeur VL et VU



En cette année ou nous commémorons la déclaration de la première guerre mondiale, nous avons voulu savoir qui étaient ces 45 hommes dont le nom est inscrit sur notre monument aux morts, et dans quelles circonstances ils avaient donné leur vie pour notre pays.

Des recherches sur Internet nous ont permis d'accéder aux documents originaux déclarant les causes et le lieu du décès, et à des fiches indiquant le nom de leurs parents et éventuellement de leur épouse, et pour certains, nous informant avec précision sur le cimetière et l'emplacement de leur sépulture.

La majorité de ces jeunes hommes, étaient de simples soldats (35) appelés dans 1^{re} Infanterie (33). 25 d'entre eux avaient entre 20 et 28 ans, le plus jeune 19 ans le plus âgé 43.

19 ont été tués sur le champ de bataille, 16 sont décédés à l'hôpital suite à leurs blessures, 6 de maladies contractées au service, et 4 ont été portés disparus.

20 ont été tués sur le champ de bataille de Verdun, 10 sur la Marne, 5 sur la Somme et l'Aisne, 4 à l'étranger, 6 dans des hôpitaux sans

précision du lieu où ils avaient été blessés.

L'année 1914 a été la plus meurtrière avec 18 décès, 10 en 1915, 5 en 1916, 4 en 1917 et 8 en 1918.

En cette année 1918 qui a vu la guerre se terminer le 11 novembre, Jean MESSOT a été tué le 1er novembre, Etienne DUC mort de ses blessures le 10 novembre et François LAINE mort de ses blessures en Serbie le 16 novembre.

Certaines familles ont été particulièrement éprouvées :

Valentin TALPIN (21 ans) tué le 25 août 1914 et Henri (24 ans) mort le 16 octobre 1914.

François GONNAUD (27 ans) mort le 27 août 1914, son frère Lazare (39 ans), le 13 oct. 1915.

Jean REVILLET tué le 30 mai 1915 et son frère Jean-Marie mort le 7 juillet 1918.

Ces documents représentant un volume important, ne peuvent être insérés dans ce bulletin, ils seront reliés à part et pourront être consultés à la Mairie et à la bibliothèque.

sources : www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr et www.memorial-genweb.org

L'ACCUEIL FAMILIAL

L'APEI Les Papillons Blancs de Paray le Monial gère un Service d'Accompagnement des Familles d'Accueil (SAFA) pour personnes âgées et personnes handicapées.

L'accueil familial est une formule originale d'hébergement pour les personnes ne pouvant ou ne souhaitant plus vivre à leur domicile et recherchant une alternative à l'hébergement en établissement. Faute d'accueillants familiaux, nous ne pouvons répondre à toutes les demandes formulées sur notre secteur d'intervention.

L'accueil familial permet à un particulier agréé par le président du Conseil Général – l'accueillant familial – **de travailler à son domicile** en accueillant une à trois personnes âgées et/ou personnes adultes en situation de handicap. Il bénéficie d'une formation à cette activité et est régulièrement visité par notre service de suivi pour vérifier les bonnes conditions de l'accueil, la protection de la santé de la personne accueillie, sa sécurité et son bien-être moral et physique.

Si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter l'APEI Les Papillons Blancs (LAVENIR Claudie) au 03.85.81.28.78 ou par mail c.lavenir@apeiparay.fr



Groupama

Rhône - Alpes - Auvergne

Caisse de Bourbon-Lancy

ASSURANCES, PLACEMENTS, BANQUE

18, avenue Général de Gaulle

71140 BOURBON-LANCY - Tél. 09 74 50 32 22

Bureau ouvert :

du Mardi au Vendredi de 9 h à 12 h

et sur rendez-vous du Mardi au Vendredi de 14 h à 18 h

Samedi Matin de 9 h à 12 h



- maçonnerie
- béton armé
- couverture

**Entreprise
Joseph Germain**

Tél. 03 85 84 23 28 - Télécopie 03 85 84 28 93

Clouzeau - 71140 CHALMOUX

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

SARL *Sébastien Dagonneau*

- Dépannage
- Automatismes de Portails
- Aspiration Centralisée
- Installation
- Alarme
- Chauffage

Le Champ Valentin - 71140 LESME

Tél. 03 85 89 20 80



Commune de CHALMOUX - 71140

Département de Saône-et-Loire - Arrondissement de Charolles

Tél. : 03 85 84 24 07 - Fax : 03 85 84 24 97

mairie.chalmoux@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE CHALMOUX
Du 7 février 2014
Convocation du 31 janvier 2014

Membres présents : Monsieur le Maire, Guy LAVOCAT,

MARCAUD Patrick, GUEUGNAUD Alice, DESCHAMPS Jean, ROBILLARD Alain, PERRETTE David, MERY Eric, ROBERT Guy, ROY Ginette, RENAUD Christian, ROUSSEAU Chantal, ZAK Christophe,

Membres Absents : Mme MARCAUD Marie (pouvoir à Mr MARCAUD Patrick), Mr COUDERC Fabrice, Mr BERERD Michel

Secrétaire de séance : Mr ROBILLARD Alain

Lecture du compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2013, **approuvé à l'unanimité** (pour 13).

1°) Tarifs communaux

Un relevé EDF pour la salle communale a été reçu, le prix de l'électricité revient à 0.27 €/KWh pour l'année. Le Maire propose de ne pas augmenter la location mais d'augmenter le tarif électricité qui est actuellement de HC : 0.16 € et HP : 0.20 € mais pas au coût de revient car trop élevé. Mr RENAUD n'est pas d'accord de faire payer le prix de l'abonnement. Mr le Maire dit que ce n'est pas aux contribuables de Chalmoux qui n'utilisent pas la salle de payer pour ceux qui ont les moyens de la louer.

Nouveaux tarifs électricité pour la salle communale : **HC : 0.18 € et HP : 0.22 €**

ACCEPTE à la majorité (pour 12 – contre 1)

Rectificatif :

Suite à la parution d'articles dans les journaux locaux mentionnant que le club des aînés a payé 800 € de location de salle et d'électricité pour l'année 2013. Le Maire détaille ce que le club a réellement payé, un forfait de location de salle à l'année 230 €, électricité 447,80 €

Il y a 4 compteurs électriques à la Contente, avec le logement il n'en restera plus que 3 à charge de la commune. Le prix de revient du KWh à la Contente est de 0.28 €/KWh.

Le Maire propose pour la salle de la Contente d'uniformiser le prix de l'électricité soit **0.22 €**

ACCEPTE à la majorité (pour 12 – contre 1)

Le tarif de location de chapiteau et des tables et bancs, le maire propose de ne rien changer.

En ce qui concerne le tarif de location de la Contente, le Maire propose d'augmenter de 10 € pour les habitants de la commune et les extérieurs. Ce qui fait la location à **50 €** pour les habitants de la commune et **70 €** pour les extérieurs. **ADOPTE à l'unanimité (pour 13)**

Réactualisation du prix des concessions au cimetière communal pas d'augmentation depuis 2009, le Maire propose donc concession de 30 ans une augmentation de 10 € soit **160 €** et pour une concession de 50 ans une augmentation de 20 € soit **240 €** **ADOPTE à l'unanimité (pour 13)**

En ce qui concerne le tarif garderie, le Maire propose de ne pas augmenter, suite aux nouveaux rythmes scolaires prévus en septembre. **ADOPTE à l'unanimité (pour 13)**

Pour le tarif des photocopies, le Maire propose de laisser les mêmes tarifs.

Tarifs garages communaux (mensuels), le Maire propose d'augmenter 1 €

- Les Fresnes : **28 €**

- Route de Gilly : **19 €**

ADOPTE à l'unanimité (pour 13)

Le Maire propose que les indemnités du Maire et des adjoints ne changent pas.

ADOPTE à l'unanimité (pour 13)

2°) Achat de décorations de Noël (Leblanc)

Le Maire explique qu'un catalogue est arrivé en mairie avec des prix vraiment bas et demande l'autorisation au conseil municipal d'acheter des guirlandes pour un montant d'environ **600 €**

ADOPTE à l'unanimité (pour 12 – abstention 1)

3°) Demandes subventions

La Communauté de Communes de Gueugnon demande une subvention de 20 € pour un élève de Chalmoux scolarisé à Gueugnon. **ADOpte à l'unanimité (pour 13)**

Une demande d'aide financière de Charolles pour une famille d'accueil qui à un enfant de Chalmoux. A vérifier, ne doit pas être à notre charge.

Comme tous les ans les centres d'apprentissage demandent une subvention pour les élèves scolarisés chez eux et qui habitent Chalmoux. Le Maire propose de passer de 30 € à 35 € par apprenti. **ADOpte à l'unanimité (pour 13)**

Le Souvenir Français a remis en état les tombes au cimetière, la subvention de l'année 2013 était de **120 €**, le Maire propose la même somme pour 2014.

Non pour les autres associations.

ADIL et CAUE : La Communauté de Communes verse déjà des subventions.

9°) Informations diverses :

Etat Civil

Naissance : Gautier FUZY né le 5 décembre 2013 à Moulins

Info : Le Syndicat des eaux a fait un appel à concurrence, un seul candidat a fait une offre, attribué à la SAUR. Les tarifs ont été revus, pas d'augmentation, un retard pour les factures d'eau mais elles commencent d'arriver.

Revêtement de sol qui gondole au Presbytère : pas de défaut de construction mais c'est dû aux meubles qui sont dans le logement donc mauvaise dilatation du revêtement, la garantie décennale ne marche pas.

Location logement : Mme d'Oliveira Martine quitte le logement de la poste le 28 février 2014.

Un jeune couple a demandé ce logement. Une demande pour le logement T4 de la mairie, non suivie des documents nécessaires et une demande sérieuse au logement de la Contente.

Remerciements : Mrs Guy ROBERT, Claude TRICHET, Jean DESCHAMPS, Patrick MARCAUD, Mmes Alice GUEUGNAUD et Ginette ROY pour les décorations de Noël.

- Mme MERY arrête le transport scolaire au 13/02/2014, le poste est à pourvoir (communauté de communes.)

- Lecture de la lettre du Sénateur COURTOIS qui octroie une enveloppe de 4 000 € cette année pour divers travaux de bâtiment.

- Réunion cantonale le 18/02/2014 à Chalmoux.

- Demande à la Communauté de Communes pour achat d'un défibrillateur.

- La Fête patronale aura lieu les 17 et 18 mai 2014.

- Conseil d'école le lundi 17 février 2014.

- Bulletin municipal à distribuer aux artisans.

- Explications de Mr le Maire concernant la réalisation des travaux de sa cour par l'entreprise BOUHET suite aux fausses accusations lancées par le conseiller de l'opposition. Le Maire indique avoir payé ces travaux, et être encore en droit de faire effectuer des travaux chez lui

- Problème de chauffage à l'école, il a fallu changer la cuve. C'est l'entreprise CHARRIER qui va la remplacer par 2 cuves de 1 500 litres sous le préau, la cuve en place est sous le goudron.

Séance levée à 21 H 30

PROCES VERBAL DE COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE CHALMOUX
Du 14 mars 2014
Convocation du 4 mars 2014

Membres présents : Monsieur le Maire, Guy LAVOCAT, MARCAUD Patrick, GUEUGNAUD Alice, DESCHAMPS Jean, ROBILLARD Alain, PERRETTE David, MERY Eric, ROBERT Guy, ROY Ginette, RENAUD Christian, MARCAUD Marie ROUSSEAU Chantal,

Membres Absents : COUDERC Fabrice (pouvoir à Alain ROBILLARD), ZAK Christophe (pouvoir à Guy LAVOCAT), Mr BERERD Michel

Secrétaire de séance : Mr ROBILLARD Alain

Lecture du compte-rendu de la réunion du 7 février 2014, **approuvé à l'unanimité** (pour 14).

1°) M. le Maire présente le **Compte de Gestion 2013** tenu par M. Le Percepteur.

BUDGET PRINCIPAL : Dépenses de fonctionnement : **491 084,16 €** Recettes de fonctionnement : **704 850,39 €**, Soit un excédent de fonctionnement de **213 766,23 €**

Dépenses d'investissement : **490 750,52 €**, Recettes d'investissement : **464 393,01 €**, Soit un déficit d'investissement de **26 357,51 €** (les subventions n'ont pas encore été toutes versées).

Le **RESULTAT DE L'EXERCICE DE 187 408,72 €**, **APPROUVE à la majorité** (1 abstention, 13 pour)

BUDGET ASSAINISSEMENT : Dépenses d'exploitation : **15 477,72 €**, Recettes d'exploitation: **17 158,74 €**, Soit un excédent d'exploitation de **1 681,02 €**

Dépenses d'investissement : **43 159,83 €**, Recettes d'investissement : **7 436 €** Soit un déficit d'investissement de **35 723,83 €** **APPROUVE à l'unanimité** (sera comblé par l'excédent de 2012)

BUDGET LOTISSEMENT : Dépenses de fonctionnement : **40 525,09 €**, Recettes de fonctionnement : **40 525,09 €**

Dépenses d'investissement : **40 525,09 €**, recettes d'investissement **4 675 €** soit un déficit de **35 850 €** **APPROUVE à l'unanimité** (sera comblé par l'excédent de 2012)

2°) Vote compte administratif 2013

Identique au compte de Gestion, M. le Maire quitte la salle et M. MARCAUD Patrick procède au vote du **Compte Administratif** du **Budget principal** : Adopté à la majorité (1 abst, 11 pour), **Budget Assainissement** : ADOPTE à la majorité (12 pour) **Budget Lotissement** : ADOPTE à la majorité (12 pour)

3°) Affectation des résultats

Budget Principal : **Section de fonctionnement** : résultat cumulé de **262 905,34 €** (après intégration du déficit de 2012). La somme de **217 434,60 €** sera affectée au **1068** excédent de fonctionnement capitalisé, en investissement, pour combler le déficit et financer des projets d'investissement. Le reste (**45 470,74 €**) sera affecté au **002 recettes de fonctionnement antérieures reportées**. **Section d'investissement** : **001 solde d'exécution** de la section d'investissement reporté : - **92 860,45 €** **ADOPTE à l'unanimité**.

Budget Assainissement : **Section d'exploitation** : résultat cumulé de **9 711,25** (après intégration de l'excédent 2012 de **8 030,23 €**) sera affecté au **002 recettes d'exploitation antérieure reportée**. **Section d'investissement** : résultat cumulé de **10 150,64 €** sera affecté au **001 Recettes d'investissement, excédent antérieur reporté**. **ADOPTE à l'unanimité**.

Budget Lotissement : **Section de Fonctionnement** : résultat cumulé équilibré à 0 après intégration du résultat 2012, **Section d'investissement** : résultat cumulé de **73 987,51 €** sera inscrit au **001 excédent d'investissement reporté**. **ADOPTE à l'unanimité**.

4°) **Demande Achat d'une bande de terrain**. Suite à l'acquisition par la commune d'un terrain le long du nouveau lotissement pour avoir la possibilité de créer une voie, une bande nous a été demandée par Mme HOUZE Catherine, ce qui lui permettrait un accès à l'arrière de sa maison. M. le Maire rappelle que la commune s'est engagée à clôturer et planter des arbustes le long du terrain cédé par M. Brivet. Le terrain revient à la commune à **3,75 €** le m² et M. le Maire demande au conseil s'il peut proposer ce prix à Mme HOUZE. **APPROUVE à l'unanimité**.

5°) Le Conseil communautaire de la communauté de communes souhaite ajouter à ses compétences l'aménagement numérique du territoire, suite à la décision du Conseil Général de déployer le **très haut débit** sur le département. Le Conseil Municipal délibère à **l'unanimité en faveur** de ce transfert de compétence.

6°) **Organisation des municipales** : Tour de garde 8 h à 10 h : LAVOCAT Guy, MARCAUD Marie Carmen, RENAUD Christian. De 10 h à 12 h : GUEUGNAUD Alice, MERY Eric, ZAK Christophe. De 12 h à 14 h : ROBILLARD Alain, DESCHAMPS Jean, ROBERT Guy. De 14 h à 16 h : ROUSSEAU Chantal, ROY Ginette, MARCAUD Patrick, de 16 h à 18 h : PERRETTE David, COUDERC Fabrice, LAVOCAT Guy. M. RENAUD donne la liste de candidats aux municipales, en demandant que ces personnes fassent parties du bureau de vote. M. le Maire dit qu'ils pourront être présents en tant qu'assesseurs. M. le Maire rappelle que la campagne électorale a commencé le 10 mars, et que des tracts ont été distribués dès le samedi 8 mars en toute illégalité.

7°) **Redevance d'Occupation du Domaine Public** par les réseaux télécom. Les tarifs 2014 : 53,87 €/km pour les lignes aériennes, 40,40 /km lignes souterraines et 26,94 €/ m2 pour les cabines. Le produit attendu sera de 2 460 €, et sera reversé au SYDESL en 2015 pour contribution de la mutualisation. ADOPTE à l'unanimité.

8°) Questions et informations diverses :

Une étude est demandée à l'agence technique départementale pour le café restaurant de Chalmoux pour une éventuelle reprise. La salle paroissiale pourrait être incluse dans le projet.

Le Logement de la Contente bientôt fini, demande faite par M. GOUTERAUD Jordan et COGNARD Sarah, accepté à l'unanimité.

Logement de la poste, travaux à faire. A été demandé par un couple avec enfants, accordé avec garants.

Logement de la Mairie : toujours vacant.

Logement les Fresnes. Les locataires M. et Mme RODRIGUES Sébastien quittent la commune, faute d'avoir trouvé un terrain pour faire construire. M. RENAUD reproche à M. le Maire d'avoir laissé partir cet artisan, M. le Maire répond que le prix du terrain souhaité est bien trop élevé. M. RENAUD dit qu'il aurait fallu acheter le terrain et le revendre à l'artisan.....

-19 mars 16 h 30 : commémoration 2 nouveau noms à inscrire sur monument aux morts

- Log la Contente : devis pour finitions, qui n'étaient pas prévu dans devis initial (qui date de plusieurs années) : peinture, vernis escalier, pose faïence.

- Chalmoux bien représenté par 2 chars : M. et Mme Salomon (calèche) et Alice Gueugnaud, Ginette Roy, et d'autres bénévoles, (Chantal Rousseau, Guy Robert, Josiane Milleret, Pascale Gonneaud, Isabelle Gueneau, .M. et Mme Daval.). M. le Maire remercie toutes ces personnes.

M. GUERINAT demande des précisions sur les devis de la Contente qui ne prévoyaient pas les finitions. M. le Maire explique que ce n'est pas une critique, mais que les finitions ne sont pas comprises dans les devis.

Plusieurs remarques sur les travaux du remplaçant de Michel, les détériorations vont être reprises. Tuyau d'eau, coin de barricade.

Fin de séance 22 h

PROCES VERBAL DE COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE CHALMOUX
Du 4 avril 2014
Convocation du 31 mars 2014

Membres présents : Monsieur le Maire, Guy LAVOCAT, ROBILLARD Alain, ROBERT Guy, MARCAUD Patrick, DESCHAMPS Jean, ROY Ginette, GUEUGNAUD Alice, MERY Eric, PERRETTE David, ROUSSEAU Chantal, TRICHET Claude, MARCAUD Marie, GERARD Maryvonne, COLLIN Catherine.

Membre Absent excusé: LACOMBRE Philippe (pouvoir ROY Ginette)

Secrétaire de séance : Mr ROBILLARD Alain

1°) Le Maire a procédé à l'**appel nominal des membres du Conseil**, (un absent excusé) et déclare le conseil municipal installé.

2°) Il donne la parole à la doyenne de l'assemblée, Mme ROUSSEAU Chantal qui procède à l'**élection du maire**. Deux assesseurs sont nommés, M. David PERRETTE et Mme MARCAUD Marie Carmen. Un candidat se déclare, M. LAVOCAT Guy. Nombre d'enveloppes : 15. LAVOCAT Guy : 14 voix, blanc : 1, **M. LAVOCAT Guy est élu Maire**.

M. LAVOCAT Guy prend la présidence de l'assemblée. Demande à ajouter un point à l'ordre du jour : délégations du conseil municipal au maire, accordé à l'unanimité.

3°) **Détermination du nombre d'adjoints** : maximum 4, voté oui à l'unanimité.

4°) **Election du 1^{er} adjoint** : M. Patrick MARCAUD se déclare candidat. Nombre d'enveloppes : 15. Patrick MARCAUD 14, blanc : 1, **M. PATRICK MARCAUD est élu 1^{er} adjoint.**

Election du 2^{ème} adjoint : Mme Alice GUEUGNAUD se déclare candidate. Nombre d'enveloppes : 15. Alice GUEUGNAUD : 13 voix, Jean DESCHAMPS : 1 voix, blanc : 1. **Mme Alice GUEUGNAUD est élu 2^{ème} adjointe.**

Election 3^{ème} adjoint : M. Jean DESCHAMPS se déclare candidat. Nombre d'enveloppes 15. Jean DESCHAMPS : 14, blanc : 1. **M. Jean DESCHAMPS est élu 3^{ème} adjoint.**

Election du 4^{ème} adjoint : M. Alain ROBILLARD se déclare candidat. Nombre d'enveloppes : 15. Alain ROBILLARD : 14 voix, blanc : 1, **M. Alain ROBILLARD est élu 4^{ème} adjoint.**

M. le Maire remercie les conseillers, et félicite les adjoints.

Lecture du compte-rendu du 14 mars 2014, adopté à l'unanimité des conseillers présents le 14 mars.

5°) Taux des indemnités du Maire et des Adjoints : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité le montant des indemnités pour l'exercice effectif de fonction comme suit : **Maire 18 %** de l'indice brut 1015, **1^{er} Adjoint 8.25 %** de l'indice brut 1015, **2^{ème} Adjoint 7 %** de l'indice brut 1015, **3^{ème} Adjoint 5 %** de l'indice brut 1015, **4^{ème} Adjoint 5 %** de l'indice brut 1015.

6°) Mise en place des délégués et commissions :

Pays Charolais-Brionnais : Titulaire : ROBILLARD Alain. Suppléant : DESCHAMPS Jean.

Fonds Départementaux : (PIIC) Titulaires : LAVOCAT Guy et MARCAUD Patrick, Suppléants : MERY Eric et LACOMBRE Philippe.

Syndicat des Eaux des bords de Loire : Titulaires : LAVOCAT Guy et DESCHAMPS Jean, Suppléants : ROBERT Guy et PERRETTE David

Comité territorial Loire et Arroux (SYDESL) : Titulaires : M. MARCAUD Patrick et GUEUGNAUD Alice, Suppléant : ROY Ginette.

Refuge Fourrière : Titulaires : ROBERT Guy et COLLIN Catherine, Suppléants : PERRETTE David et MARCAUD Marie.

Délégué Défense : MARCAUD Patrick

Commission Communale d'Appel d'offres : Président de droit : M. LAVOCAT Guy, Titulaires : MARCAUD Patrick, ROBERT Guy, GERARD Maryvonne, Suppléants : DESCHAMPS Jean, TRICHET Claude, LACOMBRE Philippe

Finances : Président de droit : LAVOCAT Guy, Vice-président : Patrick MARCAUD. GUEUGNAUD Alice, DESCHAMPS Jean, ROBILLARD Alain, ROY Ginette, MERY Eric, PERRETTE David, ROUSSEAU Chantal, TRICHET Claude, LACOMBRE Philippe, GERARD Maryvonne

Voirie : Président : LAVOCAT Guy, Vice-président : M. DESCHAMPS Jean. MARCAUD Patrick, ROBILLARD Alain, ROBERT Guy, MERY Eric, PERRETTE David, TRICHET Claude, GERARD Maryvonne

Bâtiments : Président : LAVOCAT Guy, Vice-président : M. ROBILLARD Alain. MARCAUD Patrick, GUEUGNAUD Alice, ROY Ginette, MERY Eric, PERRETTE David, LACOMBRE Philippe, MARCAUD Marie, GERARD Maryvonne, COLLIN Catherine.

Affaires scolaires : Président : M. LAVOCAT Guy, Vice Présidente : GUEUGNAUD Alice. ROBERT Guy, MERY Eric, PERRETTE David, COLLIN Catherine

Fleurissement : Président : M. LAVOCAT Guy, Vice-présidente : GUEUGNAUD Alice. DESCHAMPS Jean, ROY Ginette, ROUSSEAU Chantal, TRICHET Claude, GERARD Maryvonne, MICHEL Denise, GUENEAU Isabelle, GERARD Jany.

- Cimetière :

Président : M. LAVOCAT Guy, Vice-président : M. MARCAUD Patrick. GUEUGNAUD Alice, ROY Ginette, MERY Eric, ROUSSEAU Chantal, MARCAUD Marie, COLLIN Catherine.

Liaison jeunes : Président : M. LAVOCAT Guy, Vice-président : ROBILLARD Alain. MERY Eric, PERRETTE David, LACOMBRE Philippe, COLLIN Cassandre.

Bulletin Municipal : Président : LAVOCAT Guy, **Vice-président :** MARCAUD Patrick.
GUEUGNAUD Alice, DESCHAMPS Jean, ROBILLARD Alain, ROBERT Guy, ROY Ginette, MERY Eric, ROUSSEAU Chantal, TRICHET Claude, LACOMBRE Philippe, GERARD Maryvonne, COLLIN Catherine.

Suivi des Agents Techniques : MARCAUD Patrick, GUEUGNAUD Alice, DESCHAMPS Jean, ROBILLARD Alain, TRICHET Claude, ROY Ginette, MERY Eric, MARCAUD Marie, GERARD Maryvonne.

Délégué sécurité routière : MARCAUD Patrick

Délégué Epicerie Sociale : GERARD Maryvonne

Délégué Agence Technique Départementale : MARCAUD Patrick et DESCHAMPS Jean

Délégués GIP e-Bourgogne : Titulaire : MARCAUD Patrick, Suppléant : PERRETTE David

7°) Délégations : Dans le cadre des compétences que le conseil municipal peut déléguer au maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide **à l'unanimité**, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

-Délégation pour intenter au nom de la commune les **actions en justice** ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions;

-Délégation pour accepter les **dons et legs** qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

-Délégation pour passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les **indemnités de sinistre** y afférentes

-Délégation pour procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, la réalisation **des emprunts** destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

-Délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des **marchés et des accords-cadres** d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

-Délégation pour prononcer la délivrance et la reprise des **concessions** dans les cimetières,

Les décisions prises par le Maire, dans le cadre d'une délégation du conseil municipal, sont soumises aux mêmes règles que les délibérations portant sur les mêmes objets et le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal

8°) Informations et Questions diverses

Etat Civil : Naissance : le 18 mars 2014, MUET Nolan à Moulins; le 21 mars 2014, Mattéo Georges HEURTAUX à Paray-le-Monial.

M. le Maire informe que Mme PLANTADIS Françoise a contesté auprès du Tribunal Administratif le déroulement du 1^{er} tour des élections municipales du 23 mars 2014.

M. le Maire remercie Mme BARGE pour l'échange de terrain qui va bientôt être signé.

La clôture du terrain avec M. BRIVET est finie.

Non respect du règlement de location de la salle des Fêtes par le Comité des Fêtes : personne pour faire l'état des lieux de départ, la clé est mise dans la boîte aux lettres. Des règles plus strictes vont être appliquées.

Les feux d'artifices auront lieu le 17 mai, organisé par un artificier agréé et compétant.

Visite des Bâtiments communaux pour les nouveaux conseillers le 5 avril à 10 h.

Fin de séance 21 h 15

PROCES VERBAL DE COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE CHALMOUX
Du 25 avril 2014
Convocation du 19 avril 2014

Membres présents : Monsieur le Maire, Guy LAVOCAT, MARCAUD Patrick, GUEUGNAUD Alice, DESCHAMPS Jean, ROBILLARD Alain, ROBERT Guy, ROY Ginette, MERY Eric, PERRETTE David, ROUSSEAU Chantal, TRICHET Claude, MARCAUD Marie, GERARD Maryvonne, COLLIN Catherine. LACOMBRE Philippe (arrivé à 20 h 10)

Secrétaire de séance : Mr ROBILLARD Alain

M. le Maire demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour : rythmes scolaires (horaires) et Membres de la CCID. Accordé à l'unanimité (14 pour).

Lecture du compte rendu du 4 avril 2014. Adopté à l'unanimité.

1°) Vote des taux d'impositions : Le Maire, après quelques explications, propose le maintien des quatre taxes, à savoir : Taxe d'habitation : 18.96 %, Taxe Foncière bâti : 13,73 %, Taxe Foncière non bâtie : 38,63%, CFE : 18.14 %. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de maintenir les taux de ces quatre taxes pour l'année 2014.

2°) Vote des budgets primitifs 2014:

Budget lotissement : ADOPTE à l'unanimité (pour 15)

Section de Fonctionnement : Dépenses et recettes: 66 255 €

Section d'Investissement : Dépenses et recettes: 119 617 €

Une somme de 53 362 va revenir au budget principal, car le montant prévisionnel de travaux était bien supérieur aux devis définitifs. Il reste les factures SYDESL et OPAC à payer pour cette année.

Budget assainissement : ADOPTE à l'unanimité (pour 15)

Section d'Exploitation : Dépenses : et recettes : 26 806 €

Section de d'Investissement : Dépenses et recettes : 18 332 €

Budget principal : ADOPTE à la majorité (pour 15)

Section de Fonctionnement : Dépenses et recettes : 595 186 €

Section d'Investissement : Dépenses et recettes : 484 656 €

3°) Agence technique départementale : mise en place par le département, la commune adhère à cette agence qui réalise des études pour les projets. Une option complémentaire est proposée qui permet de réaliser les dossiers de demandes de subvention sur le BBC et une assurance sur les travaux. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

4°) Demande d'embauche en apprentissage, à l'école, auprès de l'ATSEM. Après avoir pris l'avis de l'institutrice et de l'ATSEM, M. le Maire craint que l'augmentation de travail nuise au bien-être des enfants. Il y a aussi une incidence financière, malgré les aides de l'état, elle reste lourde pour le budget communal. M. Robillard Alain dit qu'il faut des apprentis. Vote : Pour : 1, Contre : 9, Abst : 5. **Refusé à la majorité.**

5°) Compositions du CCAS : Par arrêté, le maire nomme 6 membres qui sont : BRUNAUD Nicole, COSTENOBLE Nadine, DAVAL Joëlle, GONNEAUD Pascale, RAVE Michel, TURLIER Michèle.

6°) Demande de M. POTHIER Pierre, d'un dédommagement pour le paiement de deux de ses factures. La SAUR, qui montre un m3 important suite à l'utilisation d'un robinet extérieur, mais qui est relié au compteur du locataire. Et une facture EDF, suite au mauvais branchement du ballon au presbytère, a forcé en consommation. M. le Maire propose une ristourne d'un mois de loyer, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

7°) L'inspection académique, suite au **changement des rythmes scolaires**, demande par délibération, les horaires d'ouverture de l'école, à partir de la rentrée prochaine.

8 h 45 à 11 h 45 les lundis mardis mercredis jeudis et vendredis

13 h 15 à 15 h 30 les lundis mardis jeudi et vendredis

Le temps de garderie sera plus long. Le coût du transport scolaire va augmenter.

M. Le Maire déplore qu'il n'y ait pas de renforcement des enseignements élémentaires. Il n'y a aura pas d'activité périscolaire.

8°) Composition de la Commission Communales des Impôts Directs : Le Maire doit proposer une liste de 12 contribuables dont deux doivent résider en dehors de la commune et deux doivent posséder des parcelles de bois. Les Finances publiques désignent ensuite les 6 membres titulaires et 6 suppléants parmi cette liste. M. le Maire propose 24 noms. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

9°) Questions Diverses :

Tour de garde élections européennes le 25 mai 2014

8 h à 10 h : Lavocat Guy, Marcaud Marie Carmen, Gérard Maryvonne

10 h à 12 h : Gueugnaud Alice, Robert Guy, Roy Ginette

12 h à 14 h : Robillard Alain, Deschamps Jean, Collin Catherine

14 h à 16 h : Trichet Claude, Perrette David, Lacombe Philippe

16 h à 18 h : Lavocat Guy, Marcaud Patrick, Mery Eric, Rousseau Chantal

M. le Maire nous informe que la boulangerie fermera définitivement mercredi 30 avril 2014.

Invitation à Gilly sur Loire pour la 44^{ème} fête du muguet le 30 avril 2014.

Réunion avec l'agence technique le 29 04 pour l'étude du restaurant, à 9 h30.

Le feu d'artifices aura lieu à Chalmoux le 17 mai pour la fête patronale (1 600 €ttc)

Vide-grenier du restaurant scolaire le 18 mai 2014.

Le terrain acheté à M ; Brivet est nettoyé, celui échangé avec Mme Barge est clôturé.

La journée des déportés est dimanche à 10 h 30.

Demande d'une personne pour un stationnement pour une camionnette de vente de pizza.

Réunion le lundi 28 avril à 20 h pour organisation du travail des agents techniques.

Lecture par M. MARCAUD Patrick, d'un document qui a été envoyé à toutes les associations en 2005, signé par M. Astier, concernant les obligations des associations pour toucher des subventions. Identique à ce qui a été demandé par le nouveau conseil municipal de 2008, et qui avait été très mal reçu.....
transmission des comptes et des placements financiers obligatoire.

Séance levée à 21 h 40.

PROCES VERBAL DE COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE CHALMOUX
Du 20 juin 2014
Convocation du 14 juin 2014

Membres présents : Monsieur le Maire, Guy LAVOCAT,
MARCAUD Patrick, GUEUGNAUD Alice, DESCHAMPS Jean, ROBILLARD Alain, ROBERT Guy,
ROY Ginette, MERY Eric, PERRETTE David, ROUSSEAU Chantal, TRICHET Claude, MARCAUD
Marie, COLLIN Catherine, GERARD Maryvonne.

Secrétaire de séance : Mr ROBILLARD Alain

Lecture du compte rendu 25 avril 2014. Adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour : Remboursement frais de déplacement pour se rendre au tribunal, Vote du RPQS du Syndicat des Eaux, et déplacement du siège. Accordé à l'unanimité (15 pour).

1°) Désignation des délégués et suppléants pour les élections des sénateurs le 18 septembre 2014.

M. LAVOCAT Guy a été proclamé élu **délégué** au 1^{er} tour

M. MARCAUD Patrick a été proclamé élu **délégué** au 1^{er} tour.

M. MERY Eric a été proclamé élu **délégué** au 1^{er} tour

Mme ROUSSEAU Chantal a été proclamée élue **suppléante** au 1^{er} tour

Mme GERARD Maryvonne a été proclamée élue **suppléante** au 1^{er} tour

Mme COLLIN Catherine a été proclamée élue **suppléante** au 1^{er} tour

2°) Désignation du délégué local du CNAS collège des élus : Mme GERARD Maryvonne à l'unanimité

3°) RPQS de la commune de Chalmoux 2014 : c'est le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif. Vérifié par M. MARTIN Olivier du Conseil Général. Accepté à l'unanimité.

4°) Mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014

Horaire de l'école : de 8 h 45 à 11 h 45 et 13 h 15 à 15 h 30
lundi mardi jeudi vendredi et le mercredi matin de 8 h 45 à 11 h 45

Horaire de la garderie : de 7 h à 8 h 35 tous les jours et de 15 h 30 à 18 h lundi mardi jeudi et vendredi et le mercredi de 7 h à 8 h 35 et de 11 h 45 à 12 h 30

Les enfants qui attendent pour prendre le car ne paient pas la garderie.

Le tarif à partir de septembre 2014 est de 50 ct la 1/2 heure : accepté à la majorité (1 abstention).

A partir de 10 mn la 1/2 heure est comptée entière.

Prévision d'achat de jeux éducatifs et de jouets pour la garderie. Les dons de jeux et jouets seront les bienvenus. (en bon état) Accepté à l'unanimité.

Augmentation des horaires de l'ATSEM et de l'agent chargé de la garderie le soir :

ATSEM : poste actuellement de 31 h (annualisé) va passer à 32 h : accepté à l'unanimité.

Poste de l'agent administratif : de 24 h va passer à 28 h : accepté à l'unanimité.

5°) Retrait de la délibération communale de la délégation au syndicat Mixte Charolais Brionnais, oui à l'unanimité.

6°) logements communaux : candidature pour le T4 au Presbytère. Au 1^{er} août M. Clair et Melle Seguin seront locataires. Logement des Fresnes libre au 1^{er} juillet, logement au-dessus de la mairie toujours libre.

7°) demande de subvention : FNATH accidentés du travail et handicapés, section cantonale, oui à l'unanimité : subvention de 100 €

Anciens Combattants 300 € oui à l'unanimité.

8°) Relance éventuelle du café restaurant. Réunion avec l'agence technique départementale M. Florent VICARD et M. MALPEYRE Gilles de la Chambre du Commerce et industrie pour étudier différentes possibilités, premières estimations, et possibilité de financement (FISAC, DETR).

La propriétaire de l'ancien restaurant a été reçue pour discuter du prix, actuellement à 86 000 €, inabordable pour la commune. Ce qui est d'autant plus dramatique que le maintien de la population à Chalmoux dépend étroitement de ses commerces... Une estimation a été demandée à France Domaine.

M. le Maire demande si le Conseil est d'accord pour déposer un dossier pour la subvention DETR, accepté à l'unanimité (jusqu'au 15/09 cette année).

La boulangerie : pas de repreneur, le propriétaire ne veut ni vendre ni louer ni son local ni son fond.

Une proposition de vente « Point Chaud » va être étudiée par une personne intéressée.

M. Le Maire regrette que rien ne puisse se faire dans les commerces qui viennent de fermer.

9°) Frais de déplacement : Suite aux élections du 23 mars 2014, et les requêtes déposées par Mme PLANTADIS, le Tribunal Administratif a statué le 22 mai et a **annulé** le 2^{ème} tour et **rejeté** toutes les requêtes à l'encontre du déroulement des élections communales. **Ont été proclamées élues le 23 mars 2014 Mme COLLIN Catherine (247 voix) et GERARD Maryvonne (246 voix).**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les frais liés au déplacement de M. DESCHAMPS Jean et des 2 élus qui l'ont accompagné pour un montant de 141,60 €

10°) Syndicat des eaux : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le transfert du siège du syndicat des Eaux de Chalmoux à Vitry sur Loire à compter du 1^{er} juin 2014. Le RPQS 2013 du Syndicat est approuvé à l'unanimité. Le Secrétariat est à Neuvy-Grandchamp.

11°) Questions diverses :

Etat civil : **décès** : M. Charrier Michel, le 27 avril 2014, à Macon ; Mme RAGOUILIAUX Lucienne Marie née PANNETIER, le 22 mai 2014 à Bourbon-Lancy. Décès de Mme MOREL Yvonne Sylvie Marie, née LADONNE, le 28 avril 2014 à Paray-le-Monial. **Naissance** : ROBILLARD Léandre le 9 mai 2014 à Moulins ; Julie et Axelle THOMAS le 9 mai 2014 à Paray le Monial ; Tom CHARTON CREPIN, le 2 juin 2014 à Moulins. Monsieur le Maire annonce le mariage du fils d'Alain Robillard David le 5 juillet 2014 à Gilly Sur Loire, Vin d'honneur salle des fêtes de Chalmoux.

Désignation de M. ROBILLARD Alain comme référent pour l'assistance technique assainissement.

M. Le Maire informe de la visite des DDEN le 26 mai 2014.

Conseil d'école : demande des institutrices pour l'équipement de deux vidéo-projecteurs. Le Maire propose de commencer avec 1 équipement (avec écran) car c'est un coût important. Les institutrices ont évoqué l'activité rugby en ce moment à l'école et demandent un terrain pour les élèves.

Remerciements à ces personnes pour l'aide qu'elles ont apportée pour les plantations des fleurs pour la commune : Alice GUEUGNAUD, Ginette et Michel ROY, Denise MICHEL, Isabelle GUENEAU, Georges HERITIER, Philippe LACOMBRE, Chantal ROUSSEAU, Maryvonne et Jany GERARD.

Réunion d'informations à la Sous-Préfecture d'Autun, présentation du projet de la société VARISCAN, prospection minière, intéressée par des recherches sur Chizeuil.

M. le Maire présente un rapport effectué par la Poste sur le bureau de poste de Chalmoux. Aménagement des horaires envisagés à partir d'octobre 2014, ouverture les lundis mardi jeudi et vendredi de 9 h à 12 h.

Les bureaux de postes ferment toujours, et ils sont remplacés par des « points poste » chez les commerçants. M. le Maire tient au maintien du bureau de poste et n'accepte pas l'ouverture sur 4 jours seulement.

Fin de séance à 22 h

PROCES VERBAL DE COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE CHALMOUX
Du 5 septembre 2014
Convocation du 1^{er} septembre 2014

Membres présents : Monsieur le Maire, Guy LAVOCAT, MARCAUD Patrick, DESCHAMPS Jean, ROBILLARD Alain, PERRETTE David, MERY Eric, ROBERT Guy, LACOMBRE Philippe, TRICHET Claude, ROY Ginette, ROUSSEAU Chantal, COLLIN Catherine, GERARD Maryvonne.

Membres Absents : Mme MARCAUD Marie (pouvoir à Mr MARCAUD Patrick), Mme GUEUGNAUD Alice (pouvoir à M. LAVOCAT Guy).

Secrétaire de séance : Mr ROBILLARD Alain

Lecture du compte-rendu de la réunion du 20 juin 2014. Adopté à l'unanimité (pour 15)

1°) Evolution projet café-restaurant.

La propriétaire du café-restaurant ne voulant pas baisser son prix, malgré plusieurs négociations, vu l'état général du bâtiment, qui est vide, nombreux travaux, problème d'accès aux handicapés. L'achat plus la rénovation le montant total est de 500 000 € (sans logement), Monsieur le Maire propose une autre solution : construire du neuf. L'emplacement serait au Reuil, rien à détruire, il y aurait 2 jeux à déplacer, 2 ou 3 sapins pas jolis à enlever et de la place pour faire un parking poids lourds le long de la lagune. Il faudra voir avec la DRI pour déplacer les panneaux d'agglomérations et pour faire une 3^{ème} voie.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, Le Conseil Municipal **ACCEPTE à l'unanimité (pour 15) la construction d'un bar restaurant.**

La Commune ne peut pas supporter le coût total de ce projet et les subventions se faisant de plus en plus rares dans nos campagnes, Mr le maire demande si le conseil est d'accord pour demander toutes les subventions qui existent et prendre les délibérations qui s'imposent (PIIC, enveloppe parlementaire, enveloppe ministérielle, etc...) **ACCEPTE à l'unanimité (pour 15)**

2°) Projet Boulangerie.

Deux visites de boulanger, un qui était intéressé par le commerce de Mme MERY, mais pas de place pour mettre un four, et le deuxième qui est intéressé par la Salle de la Contente. La commune prendrait à sa charge l'ouverture d'une entrée. Le client pourra voir la cuisson du pain et une restauration rapide est possible pour ceux qui le désireront.

Il s'avère que des personnes s'interposent à l'installation du boulanger. Si ce projet n'aboutit pas, nous aurons recours à une autre solution, voir une superette avec point chaud.

Le Maire propose de faire les travaux.

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité (pour 15) pour l'installation d'un boulanger à la salle de la Contente et pour l'ouverture d'une porte.

3°) Entretien des routes – entreprise retenue.

L'entreprise retenue pour le point à temps et l'enrobé est la COLAS pour des travaux sur la Route de Perrigny.

L'Entreprise RODRIGUES est retenue pour le busage de fossés à et le Praillon.

ADOPTE à l'unanimité (pour 15)

4°) Demande de subvention.

Comme tous les ans, l'Office du Tourisme demande une subvention. Le montant est de 30 €

ACCEPTE à l'unanimité (pour 15)

5°) Location T2 presbytère.

Deux demandes pour la location du T2 au presbytère, Le Conseil Municipal retient la candidature de M. COMBETTE Antoine à l'unanimité (pour 15).

6°) Défibrillateurs.

Le défibrillateur commandé avec la communauté de communes est arrivé. Il s'installera à l'extérieur de la salle des fêtes et sera branché par un électricien. Proposition d'un contrat de maintenance de 90 €HT par an, ACCEPTE à l'unanimité.

7°) Compétence aménagement numérique.

Chaque commune doit prendre une délibération pour donner la compétence à la communauté de communes pour la fibre optique. **ACCEPTE à l'unanimité (pour 15).**

8°) Motion de soutien à l'A.M.F.

Lecture de la lettre par Mr le Maire. Il faut prendre une motion de soutien pour la baisse des dotations aux collectivités.

9°) Forfaits locations salle des fêtes.

Une nouvelle association à Chalmoux « Chalmoux Zen », présidente Ginette ROY.

Avec l'installation du boulanger à la Contente, un problème se pose pour les associations qui utilisaient cette salle (Gym et Thaï Chi).

Il ne reste plus que la salle des fêtes, Il avait été question d'acheter la salle paroissiale refusé par l'ex conseil qui n'était pas d'accord. Beaucoup de travaux sont nécessaires pour rénover cette salle.

La salle de musique ne convient pas à la gym, car pas de WC.

Il faut donc établir un prix de location.

Club des aînés : 26 jours / an forfait annuel de 230 €électricité en sus

Gym : 3 jours / semaine

Chalmoux Zen : 2 heures sur 36 semaines

Mr le Maire propose donc de ramener en heures :

Gym : 260 heures -forfait annuel de 360 €électricité en sus (selon nombre d'heures

Chalmoux Zen : 72 heures -forfait annuel de 100 €électricité en sus

Toutefois les personnes de la commune qui auront besoin de la salle des fêtes pour des obsèques seront prioritaires pour passer un moment convivial avec leur famille.

ACCEPTE à l'unanimité (Pour 15)

10°) Questions et informations diverses

Etat Civil

Naissances :

Jade BORECKI née le 15 juin 2014 à Moulins.

Théo COSTALES né le 24 juillet 2014 à Clermont-Ferrand.

Alice Alexandra Isadora BALLESTRA COLLIN née le 7 août 2014 à Moulins.

Décès :

Robert Maurice ROUSSET décédé le 21 juillet 2014 à Paray le Monial

Paul Georges GUEUGNAUD décédé le 2 septembre 2014 à Moulins

Carrière de Chalmoux: Une demande d'extension a été faite pour extraire du cailloux mais sur la propriété de l'hôpital.

Nouveaux rythmes scolaires: lettre reçu du directeur de l'inspection académique validation des nouveaux horaires de nos écoles pour la rentrée 2014-2015.

Restaurant scolaire : Assemblée générale du restaurant scolaire le 9/09/2014 à 20 h 30

Fleurissement : Chalmoux a reçu le prix de la commune la plus fleurie du Canton. Remerciements à Alice GUEUGNAUD ainsi qu'à tous les bénévoles.

- Invitation vin d'honneur le 13 septembre 2014 du Comice Agricole et des jeunes agriculteurs.

- Le battant de la cloche de l'Eglise à céder. Devis pour en refaire un neuf 1 314 €, donc rénovation de l'ancien par l'Entreprise FUZY. Vu l'ancienneté de cette cloche possibilité de la faire classer.
- Remerciements de David ROBILLARD pour le cadeau de mariage offert par le Conseil Municipal.
- Contrôle des bornes d'incendie de la Commune de Chalmoux pas de remarques importantes.

Séance levée à 21 H 20

PROCES VERBAL DE COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE CHALMOUX
Du 24 octobre 2014
Convocation du 17 octobre 2014

Membres présents : M. le Maire Guy LAVOCAT, MARCAUD Patrick, GUEUGNAUD Alice, DESCHAMPS Jean, ROBERT Guy, ROY Ginette, MERY Eric, PERRETTE David, ROUSSEAU Chantal, TRICHET Claude, LACOMBRE Philippe, MARCAUD Marie-Carmen, GERARD Maryvonne.

Membres Absents excusés: ROBILLARD Alain (pouvoir à Mr DESCHAMPS Jean), COLLIN Catherine.

Secrétaire de séance : Mme ROY Ginette

Intervention du Major Autem, présentation du protocole « les voisins vigilants ». Ce protocole entre la mairie et la gendarmerie permet d'avoir des « référents » en ce qui concerne la sécurité dans notre commune. Des réunions d'informations auront lieu pour expliquer la mission des référents. Signaler toutes situations inhabituelles à la gendarmerie, afin d'éviter les cambriolages. Un protocole est signé c'est un contrat entre la commune et la gendarmerie qui redéfinit les actes de civisme. M. le Maire remercie Le Major Autem.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 5 septembre 2014. Remerciements à l'entreprise Fuzy pour la rénovation du battant de la cloche de l'église. Adopté à l'unanimité.

1°) Protocole « voisins vigilants ». Suite à l'exposé du Major Autem, le Conseil décide de demander l'avis de la population et de recenser les volontaires par le biais du Bulletin Municipal.

2°) L'association Diocésaine d'Autun est prête à céder à la commune, à l'euro symbolique, l'ancienne salle paroissiale située sur notre commune. M. le Maire présente les devis car la charpente sera à refaire. Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** d'acheter la salle paroissiale, de prendre à sa charge les diagnostics, et de faire refaire la charpente.

3°) Le Maire présente les divers comptes administratifs et les rapports d'activités de la Communauté de la Commune (SPANC, Transport scolaire etc) Les conseillers sont invités à consulter en mairie.

4°) Le conseil municipal **approuve à l'unanimité** l'indemnité de conseil du receveur public.

5°) Restaurant scolaire :

Le conseil délibère sur le prix maximum du repas : 3.30 € (à l'unanimité)

Concernant la subvention communale, M. le Maire demande à différer la décision. En effet, il ne comprend pas pourquoi cette association ne soutient pas la nouvelle boulangerie, en prenant le pain pour la cantine une semaine sur deux par exemple. M. TRICHET dit que cela paraîtrait normal que l'association se serve dans les deux boulangeries. Le Conseil accepte à la majorité de repousser la décision (4 abst)

6°) Suite au projet de construction d'un bar restaurant au Reuil, M. le maire explique qu'il faut changer la catégorie de l'emplacement pour la rendre constructible. En effet, ce lotissement viabilisé, en devenant base de loisirs, est devenu une zone inconstructible. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire reclasser en terrain constructible une parcelle de la zone du Reuil. Un bornage sera demandé à la société Adage.

7°) Assainissement collectif : M. le Maire expose que les tarifs n'ont pas augmenté depuis 5 ans. Considérant que le produit de cette redevance sert à l'entretien des stations et lagune, M. le Maire propose d'augmenter cette année comme suit : part fixe de 43 à 47 €, et la part variable de 0,55 ct à 0,59 ct. Ce qui fait un total de 117,80 € pour une consommation de 120 m² d'eau, (sans la taxe de l'agence de l'eau). Ces tarifs seront applicables en 2015 sur la consommation d'eau 2014. Le conseil **décide à l'unanimité** d'appliquer cette hausse de tarifs.

8°) M. le Maire propose de voir auprès des banques si les emprunts peuvent être renégociés. Le Conseil Municipal est **d'accord à l'unanimité**.

9°) Bulletin municipal : les tarifs des encarts publicitaires **sont maintenus** : 1/8 de page commune 30 €, hors commune 60 €, ¼ de page : 125 €, ½ page : 200 €, 1 page : 400 €

Réunion à prévoir début novembre.

kVa. Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, accepte à la majorité d'adhérer au groupement d'achat d'énergie mis en place par les syndicats SYDESL, le SIEEEN, le SICECO et le SDEY. Un volume de consommation mutualisé permettra d'obtenir des prix plus compétitifs par appels d'offres.

11°) Suite à examen professionnel et ancienneté, Mme DIOT va changer de grade : rédacteur principal 1^{ère} classe. Le Conseil **accepte de créer le poste à l'unanimité**, la prime et le taux de promotion à 100%.

12°) Questions diverses

Etat Civil : Naissance de Cheyenne HORBANT DUPONT le 27 septembre 2014 à Paray le Monial. M. le Maire informe qu'un cadeau sera donné aux familles pour les enfants nés en 2014, pendant les vœux du Maire, si elles sont toujours résidentes à Chalmoux.

Décès de BOUÉ Marie, née FEVRE le 5 octobre 2014 à Paray le Monial. FORAT Christian le 11 octobre 2014 à Moulins, BOUCHER Roland le 18 octobre 2014 à Bourbon-Lancy.

Le Conseil Municipal **donne son accord à l'unanimité** pour la participation aux frais de 3 enfants scolarisés au collège de Gueugnon.

Le Conseil Municipal **refuse d'adhérer au CAUE** (conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement) vu que la Communauté de communes y adhère.

Le conseil municipal **est d'accord** pour placer des panneaux indicateurs pour le champ de panneaux photovoltaïques. Mme GUEUGNAUD Alice propose également un panneau explicatif sur les lieux.

Le Repas du CCAS sera le 23 novembre 2014, les vœux du Maire le 9 janvier.

La boulangerie à la contente tourne bien.

Bar restaurant : 18 visites sur le site pour retirer les dossiers de consultations du marché.

Le Conseil municipal refuse la plantation d'une haie demandée par un particulier.

Le défibrillateur est en place. M. le Maire pense qu'une formation serait nécessaire.

ROBERT Guy demande si les trous des chemins vont bientôt être bouchés, le maire répond d'ici une quinzaine de jours.

Le Centre communal de tri sera ouvert dorénavant les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois de 15 h à 17 h et sera fermé de décembre à fin février.

Remerciement de la part d'Alice Gueugnaud pour les dons pour les fleurs.

Séance levée à 22 h 15

PROCES VERBAL DE COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE CHALMOUX

Du 12 décembre 2014

Convocation du 6 décembre 2014

Membres présents : Monsieur le Maire, Guy LAVOCAT, MARCAUD Patrick, GUEUGNAUD Alice, DESCHAMPS Jean, ROBILLARD Alain, ROBERT Guy, ROY Ginette, MERY Eric, PERRETTE David, ROUSSEAU Chantal, TRICHET Claude, LACOMBRE Philippe, MARCAUD Marie, COLLIN Catherine, GERARD Maryvonne.

Secrétaire de séance : Mr ROBILLARD Alain

Lecture du compte-rendu de la réunion du 24 octobre 2014. Adopté à **l'unanimité (pour 15)**

1°) Evolution projet café-restaurant.

Lecture de la lettre du Sous-préfet par Mr le Maire pour la DETR 2015. La date limite du dépôt des dossiers est le 15 février 2015.

Mr le Maire demande de prendre une délibération pour nouvelle demande de DETR.

ACCEPTE à l'unanimité (pour 15)

Choix de l'architecte :

10 architectes ont répondu à l'appel d'offres, 3 ont été sélectionnés pour une audition. Fabrique d'architecture a été retenue pour ses compétences, de bonnes références et son bureau est à BOURBON-LANCY. **ACCEPTE à l'unanimité (pour 15)**

Réunion d'appel d'offres le 7 janvier 2015 à 9 h 00. Pour les subventions aucune certitude.

2°) Carte communale.

Lecture du courrier reçu de la DDT par Mr le Maire.

Pour la viabilisation du lotissement, une subvention de 30% était prévue sous conditions de faire des logements sociaux et une procédure de carte communale. Donc ce projet n'ayant abouti, il faut prendre une délibération pour annuler la procédure de carte communale.

ACCEPTE à l'unanimité (pour 15)

3°) Demande de subventions.

ADIL demande une subvention de 122 euros pour l'année 2015, **non à l'unanimité** à cette demande.

Service de remplacement demande une subvention, **non à l'unanimité** à cette demande.

Résonnance romane : la commune est répertoriée sur la carte départementale qui est éditée régulièrement sur une carte qui est disponible gratuitement dans les offices de tourisme et syndicats d'initiative de Saône et Loire. Peut-être une bonne chose pour la commune, **oui à l'unanimité** pour la demande de subvention de 25 €

Mme PEREIRA Nelly, présidente du Foyer Socio Educatif nous indique que plusieurs élèves sont inscrits dans le lycée J. Wittmer (COSTENOBLE Gabrielle, GOGNEAU Mathilde, GOUTERAUD Annouck), Mr le Maire propose de donner 35 € par élève (comme pour les apprentis) donc 105 €

ACCEPTE à l'unanimité (pour 15)

Chalmoux zen est une nouvelle association de Chalmoux. Mr le Maire demande à toutes les personnes faisant parties de l'association de bien vouloir sortir de la salle. Elle a pour projet d'organiser une foire BIO et écologique le 10 mai 2015 et afin d'aider cette association qui débute, une subvention de 150 € lui est accordée.

ACCEPTE à l'unanimité (pour 12)

4°) Tarifs communaux 2015 et tarifs location garages.

Salle des fêtes : idem à 2014

Chapiteau et tables et bancs : idem à 2014

Garages :

Demande d'un garage de Mme POUVIAUD Nadège.

- Route de Gilly : de 19 € passe à **20 €**

- Les Fresnes : de 28 € passe à **29 €**

- Place des Joyeux : **20 €**

- Presbytère : de 30 € passe à **35 €**

Concessions cimetière :

30 ans : de 160 € passe à **180 €**

50 ans : de 240 € passe à **260 €**

Columbarium :

15 ans : de 250 € passe à **260 €**

30 ans : de 450 € passe à **460 €**

ACCEPTE à l'unanimité (pour 15)

Tarif plastification de document A4 et photocopies : idem 2014

Centre de formation : 35 €/ élève : idem 2014

Pour la garderie pas de changement car le tarif vient d'être mis en place à la rentrée 2014.

5°) Délégués au PETR Pays Charolais.

Alain ROBILLARD : titulaire

Jean DESCHAMPS : suppléant

ACCEPTE à l'unanimité (pour 15)

6°) Tour de la Communauté de Communes.

Mr le Maire explique qu'il a reçu des organisateurs de cette course qui a lieu le 11 avril 2015 et qu'ils demandent la gratuité de la salle sachant qu'il y a une étape à Chalmoux. Vis-à-vis de la population, des associations, le conseil demande à ce qu'ils payent au moins l'électricité et la casse éventuelle et qu'ils laissent la salle propre.

ACCEPTE à l'unanimité (pour 15)

7°) Questions et informations diverses.

Etat Civil

Naissances :

Elisa ROBILLARD née le 17 novembre 2014 à Paray le Monial.

Emma MATHIEU née le 4 décembre 2014 à Moulins.

Les parents et les enfants seront invités aux vœux du maire pour remise d'un cadeau de naissance.

Décès :

MARTIN Louise décédée le 26 octobre 2014.

BOUILLER François décédé le 31 octobre 2014 à Chalmoux

-voir documents de la communauté de communes sur la mutualisation des communes.

-Signature pour salle paroissiale le 17 décembre 2014.

-Impôt sur les panneaux et les éoliennes IFER, intervention du sénateur COURTOIS pour percevoir environ 35 000 €

-Une extension est prévue sur la carrière mais pas sur la commune.

-Ampoules changées dans l'église par Sébastien DAGOUNEAU pour un montant de 645 € TTC financé à 50% par la commune.

- Lecture de la lettre de Mme MERY par Mr le Maire suite à la fermeture de son commerce.

- Lecture de la lettre de Mr GUIBOUX par Mr le Maire concernant le passage sur un chemin rural.

Problème d'eau à l'école maternelle, Pierre CHARRIER commande un ballon d'eau pour un montant d'environ 600 €

CCT fermé pendant l'hiver.

Séance levée à 21 H 30

La Fabrique d'Architecture
Timothée Godron - Hubert Reignaud - Marc Landot




De la conception à la réalisation
Permis de construire, suivi de chantier
Maison d'habitation, bâtiments publics,
bureaux, commerces,
bâtiments industriels et agricoles

Timothée Godron - 1, rue du Commerce - 71 140 Bourbon Lancy
Tél : 03.85.89.30.46 - Email : timothee.godron@lafabriquearchi.fr

**Entreprise
de Maçonnerie**

S.A.S. LEVITE

— Tél./Fax : 03 85 53 04 15 —
Route de Saint-Léger - 03510 MOLINET
e-mail : henri.levite@orange.fr

sarl CHARRIER Pierre



**Couverture - Zinguerie
Sanitaire - Chauffage**

La Mouchère - 71 140 CHALMOUX
e-mail : sarl-charrier-pierre@orange.fr
Tél. 03 85 84 26 64
Fax 03 85 84 28 92



**Rhône-Alpes
Auvergne**

**Electricité Générale et Industrielle
Neuf et Rénovation**



**L. R.
ÉLECTRICITÉ**
Ets Rialin

Chauffage électrique - Interphone
Automatisme de portail
Antenne TV
Climatisation

13, Rue des Fredins 71130 GUEUGNON
Tél. : 03 85 85 09 10 - Fax : 03 85 85 40 58
Mail : lrelectricite@wanadoo.fr

CREATIONS GRAPHIQUES / PAO

Cartes de visites	Logos
Flyers	Banderoles
Revues	Rollups
Sites web	Affiches
Newsletters	Pub
	Retouches photo

TEL : 0643913067
Mail : indicus@msn.com

Immatriculation SIRET en cours

